N° 227. — 42e Année.

B. MERCREDI

14 AOUT 1872.

# L'INDÉPENDANCE BELGE.

**On s'abonne :**

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

**Belgique : un numéro 20 centimes.**

| PRIX D'ABONNEMENT. | | | |
|---|---|---|---|
| Bruxelles, | 12 fr. par trimestre, | 40 par année | payable d'avance |
| Province, | 13 fr. » | 44 » | |
| La France, | 21 fr. » | | |
| Allemagne, | 18 fr. » | | |
| Angleterre, | 17 sh. » | | |
| Autres pays, | 12 fr. par trim., port en sus. | | |

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS { ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. } payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51; ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

**Observatoire Royal.**

13 août, à midi.

10e jour de la lune.

| | | |
|---|---|---|
| BAROMÈTRE OBSERVÉ | | 764mm31 |
| THERMOMÈTRE centig. du baromèt. | | 18°3 |
| TEMPÉRATURE centigrade de l'air. | | 18°3 |
| Id. *maximum* depuis hier midi. | | 20°7 |
| Id. *minimum* depuis hier midi. | | 12°4 |
| EAU tombée | | 0mm00 |
| VENT | | NO/OSO |
| SOLEIL, lever | | 4 h. 46 m. |
| Id. coucher | | 7 h. 23 m. |
| LUNE, lever | matin | 2 h. 57 s. |
| Id. coucher | soir. | 11 h. 09 m. |

**Edition du matin**

BRUXELLES, 13 août.

## REVUE POLITIQUE.

Les nominations de préfets, que vient de faire M. Thiers, sont toujours fort commentées. Les appréciations sont naturellement très-diverses, suivant qu'elles viennent de gauche ou de droite; mais l'approbation y est fort ménagée, en somme, d'un côté comme de l'autre.

Ces nominations, en effet, qui n'ont pas trop satisfait la presse républicaine, sont vivement critiquées par les journaux réactionnaires. Ceux-ci même préparent, dit-on, une campagne en règle contre le nouveau préfet de Lyon, coupable de républicanisme, comme s'il était possible de mettre à la tête de la seconde ville de France, où les opinions avancées dominent, un magistrat orléaniste, légitimiste ou bonapartiste. Il suffit bien que M. Limbourg, le successeur de M. de Kératry, et quelques autres des fonctionnaires qui viennent d'être promus, soient de nuances monarchistes plus ou moins accentuées. Ce système de bascule et de compromis, qui peut réussir quelque temps, doit finir par mécontenter tous les partis et pourrait bien, à la longue, nuire à l'influence de M. Thiers et de son gouvernement. Une de nos correspondances de Paris contient à ce propos quelques observations très-justes.

M. Saint-Marc Girardin vient d'adresser à l'un des rédacteurs du *Courrier de France* une lettre dans laquelle, exploitant les concessions que fait à la droite M. Thiers, soit par ses nominations de fonctionnaires, soit par le langage des journaux qui s'inspirent à la présidence, il représente le président de la république comme entièrement reconquis par le centre droit. « Le 20 juin nous n'avions pas réussi, dit M. de Saint-Marc Girardin. La gauche était encore à duper. Le tour fait, M. Thiers est revenu à ses bons et naturels sentiments, à ses vrais alliés. » Ce langage cynique et outrageant pour la loyauté du président de la république, qu'il représente comme ayant joué un double jeu indigne d'un honnête homme, ne peut manquer de provoquer, sinon une protestation, du moins une demande d'explication de la part de ceux qu'on dit avoir été dupés.

Dans tous les cas, si le centre droit est autorisé à se féliciter du retour inopiné de l'Enfant prodigue à son foyer, il faut reconnaître qu'il déroge singulièrement à la tradition évangélique. Ce n'est pas le veau gras que cette réunion d'hommes très-chrétiens a tué pour célébrer ce grand événement. Les journaux n'ont pour le chef repentant et « reconquis » que des verges, et le *Journal de Paris*, que M. Saint-Marc Girardin honore de sa collaboration, n'est pas le moins alerte ni le moins acharné à les faire sentir chaque matin au Président.

Les nouvelles de Trouville représentent le président de la république comme toujours fort occupé de la poursuite de ses expériences d'artillerie. M. le général Forgeot, directeur de l'artillerie, ainsi que le général Frebault, a été mandé pour y prendre part. Aucun officier étranger n'y assiste, sauf un officier suisse qui a offert un canon d'un nouveau modèle.

Après les canons, les relations commerciales avec l'Angleterre auront leur tour. M. d'Harcourt, ambassadeur de France à Londres, est arrivé à Trouville pour en conférer avec M. Thiers.

La *Gazette de Magdebourg* annonce que dans les premiers jours de septembre, après l'entrevue des trois empereurs à Berlin, une entrevue particulière des empereurs de Russie et d'Autriche aura lieu à Weimar.

Un légiste de la couronne d'Angleterre, M. Coben, étant parti pour Genève, le bruit s'est répandu à Londres que la conférence arbitrale s'était prononcée sur plusieurs points dans un sens favorable aux réclamations des Etats-Unis. Le *Times* fait observer toutefois que jusqu'ici cette hypothèse n'est pas encore confirmée. Il semble d'ailleurs que s'il y avait décision prise, de la part de la conférence, l'envoi de juristes de renfort serait quelque peu tardive.

Une dépêche de Constantinople confirme la nomination de Djemil pacha, envoyé de Turquie à Paris, aux fonctions de ministre des affaires étrangères. Server pacha lui succède à l'ambassade de Paris. Safvet pacha, ministre de la justice, prend l'intérim des affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de Djemil pacha.

Une dépêche d'Athènes annonce que le cabinet grec est enfin complété comme suit : instruction publique, M. Demetrio Maurocordato ; affaires étrangères, M. Spiliotakis.

Les négociations pour l'affaire des mines de Laurium vont donc pouvoir être reprises. On assure que le gouvernement offre à la Compagnie concessionnaire une indemnité de 10 millions de drachmes au lieu de 15 millions qu'elle demande.

---

Depuis quelques jours les feuilles cléricales ont entrepris une campagne en règle contre ce qu'elles appellent « le septième ministère. »

Le *Journal de Bruxelles* lui-même, malgré ses prétentions à la gravité et ses attaches officieuses, s'est mis de la partie.

Les clubs cléricaux donnent aussi leur note dans ce concert. C'est ainsi que dernièrement, à Anvers, au *Nederduitsche Bond*, il a été beaucoup question du « septième ministère » qui a été assez mal arrangé.

Qu'est-ce au juste que le « septième ministère? » C'est tout simplement le cabinet du Roi, c'est-à-dire un personnel qui n'a rien de politique, qui tient sa nomination de Sa Majesté, et dont les appointements sont prélevés sur la liste civile.

D'après les feuilles cléricales, ce « septième ministère » est quelque chose comme un régiment de maires du palais. Le « septième ministère » tient le Roi en tutelle. Il fait de la couronne ce que bon lui semble. Entre ses mains, la royauté n'est plus qu'un pantin dont il tire à son gré les ficelles ; et le ministère lui-même, le vrai, le clérical, ne compte plus. L'influence légitime des six départements ministériels est complétement paralysée par le septième, qui ne néglige aucune occasion de leur jouer de mauvais tours.

Voilà qui est aimable pour les membres du cabinet clérical. Ils ne sont donc bons à rien! Ils n'ont donc aucune autorité, aucun prestige, qu'ils se laissent mener ainsi, eux les ministres responsables, par des fonctionnaires sans responsabilité! Si la situation est celle que décrivent les feuilles cléricales, il est de la dignité des ministres d'abandonner un pouvoir dont ils n'ont plus l'exercice.

Les feuilles cléricales ne l'entendent pas ainsi Elles réclament la démission du « septième ministère. » Ce n'est pas logique. C'est une pétition de principe. Elles prétendent que le « septième ministère » impose constamment sa volonté aux ministres responsables. Comment ceux-ci pourraient-ils imposer une démission à qui leur fait la loi?

Mais est-il bien vrai qu'il leur fasse la loi? Les feuilles cléricales voudraient peut-être nous faire croire que c'est le « septième ministère » qui a imposé au gouvernement l'annulation du ballottage de Namur, et que le cabinet clérical n'est pour rien dans cet acte de parti. Allons donc! Nous ne donnons pas dans de pareils panneaux. Les ministres politiques sont responsables des choses de la politique, et c'est à eux que nous nous en prenons, malgré les efforts intéressés des feuilles cléricales pour déplacer la responsabilité.

---

Le ballottage de Verviers est fixé au lundi 19 août.

---

Nous empruntons aux journaux de Liége les détails suivants sur la visite que le Roi a faite samedi aux établissements Cockerill, à Seraing :

« Un peu avant une heure, le train royal, dirigé par M. Ohnet, inspecteur général de la ligne du Nord, arrivait à la station de Seraing, salué sur son passage par les acclamations des populations qui s'étaient groupées en divers endroits.

» S. M. y a été complimentée, à la gare par M. Magnery, bourgmestre de Seraing, accompagné des deux échevins, pendant que deux locomotives de la Société Cockerill remplaçaient celle de l'Etat. Les trois voitures du train royal ont été remorquées à travers l'usine jusqu'à la cour du château, au milieu des hourras des ouvriers.

» Le conseil d'administration, présidé par M. Piercot et M. Sadoine, directeur général, ont dirigé la visite des établissements, qui étaient pavoisés des drapeaux belges et de ceux des nations avec lesquelles la Société Cockerill est en relation. Le parcours de ces vastes usines, qui a duré plusieurs heures, a été une suite d'enchantements pour les invités; on voyait là en action les belles et puissantes créations du génie industriel. Tout s'est passé avec un ordre parfait; toutes les opérations prévues au programme ont parfaitement réussi. Les chefs et nos énergiques ouvriers wallons ont montré partout l'habileté, l'intelligence et la vigueur qui les distinguent; S. M. en a exprimé à plusieurs reprises sa vive satisfaction. Dans toutes les parties des établissements, les ouvriers ont fait au Roi l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux.

» Le Roi a posé la première pierre des grandes constructions que la Société a décrétées dans sa dernière assemblée générale, et qui seront terminées l'année prochaine.

» Après la visite des ateliers, le Roi et le cortége royal arrivaient dans la grande cour d'honneur, où se trouvaient rangés M. Brialmont, ingénieur en chef conseil ; le bureau du génie mécanique, avec son chef, M. Kraft, ingénieur en chef ; M. Kamp, ingénieur en chef des houillères ; M. Arnould, chef de service du chantier d'Anvers ; M. Le Carlier, ingénieur, chef du bureau du génie naval ; M. Pokart, caissier pensionné; les chefs de service dont nous avons cité les noms ; M. Aug. Bourgy, secrétaire général de la Société, à la tête de tous les chefs de bureaux, etc.; un grand nombre de dames aux brillantes toilettes sont aux fenêtres du château et agitent leurs mouchoirs pendant que les cris de : Vive le Roi! saluent l'arrivée de Sa Majesté.

» Le Roi passa en revue tout le personnel des établissements, adressant aux chefs de service et aux simples employés des paroles bienveillantes et pleines d'à-propos. Il reçut sur son passage les marques de la plus affectueuse déférence.

» Mais bientôt éclata une manifestation enthousiaste, digne couronnement de cette visite toute paternelle qui prenait tout d'un coup les proportions d'une véritable ovation.

» Dans cette vaste cour étaient également massés des milliers d'ouvriers, auxquels s'étaient joints les enfants recueillis à l'orphelinat Cockerill, fondé à la suite de l'épidémie de 1866, et les anciens ouvriers pensionnés par la Société, ces invalides du travail, plus dignes d'intérêt encore que ceux de la guerre.

» M. Sadoine, directeur général de la Société Cockerill, présente au Roi toute cette population laborieuse, et lui adresse une courte allocution à laquelle Sa Majesté répond en ces termes :

« Vous savez combien nous nous intéressons à la prospérité insdustrielle de la Belgique, au bien-être des ouvriers en général et en particulier de ceux qui se pressent autour de nous. Les importants établissements de Seraing, ont toujours été l'objet de notre sollicitude et celle-ci a redoublé, maintenant que nous les avons visités et étudiés avec le soin qu'ils méritent Nous sommes heureux, monsieur le directeur général, de voir ces établissements si brillamment dirigés par un homme dont nous avions pu, dans une autre sphère, apprécier les excellents services. »

» De nouvelles acclamations accueillent les paroles du Roi.

» Après les paroles sympathiques prononcées par Sa Majesté, M. Delcour, ministre de l'intérieur, les a, en quelque sorte, traduites en faits en remettant, au nom du Roi, les insignes de chevalier de l'ordre de Léopold à MM. Bourgy, secrétaire général de la société, Résimont, chef de la fonderie, et Hache, chef des hauts-fourneaux.

» M. Delcour a lu ensuite les arrêtés remettant la décoration industrielle aux travailleurs suivants :

» Houillères.—MM. Joseph Marchand, âgé de 50 ans, entré à l'établissement Cockerill en 1836, et P.-J. Delincé, âgé de 68 ans, entré en 1838.

» Hauts-fourneaux. — M. Hubert Adam, âgé de 68 ans, entré en 1824.

» Aciéries. — MM. François Mulkay, âgé de 46 ans, entré en 1836, et Simon Corin, âgé de 39 ans, entré en 1844.

» Forges. — M. Louis Joway, âgé de 55 ans, entré en 1832.

» Ateliers. — MM. Nicolas Demet, âgé de 65 ans, entré en 1827 ; Lambert Colson, âgé de 61 ans, entré en 1837 ; Joseph Plenus, entré en 1834 ; Joseph Deflandre, âgé de 45 ans, entré en 1851 ; Charles Deprez, âgé de 51 ans, entré en 1836, et Gilles Galoppin, âgé de 60 ans, entré en 1828.

» Fonderie. — MM. Pirlot, Jos.; Gobiet, Louis ; Kenorens, Pascal.

» Sa Majesté est alors rentrée au château par le jardin, suivie des acclamations de vive le Roi ! répétées par les nombreux ouvriers qui l'entouraient.

» A 5 heures a eu lieu le banquet, pendant lequel la musique du 12e s'est fait entendre.

» Le Roi s'est rendu dans les salons du rez-de-chaussée de la direction, où se trouvaient réunies toutes les presonnes invitées au banquet royal, au nombre de soixante-dix environ.

» Le Roi avait à sa droite M. Piercot, bourgmestre de Liége, président du conseil d'administration ; à sa gauche, M. Malou, ministre des finances. Après M. Piercot venaient MM. Delcour et Moncheur, ministres ; Frère-Orban, ministre d'Etat ; de Luesemans, gouverneur ; De Looz et Grandgagnage, sénateurs ; après M. Malou, venaient MM. d'Aspremont, ministre des affaires étrangères ; Renard et Simons, lieutenants généraux ; l'évêque de Liége, etc.

» MM. Sadoine, directeur général ; Gernaert, commissaire du gouvernement ; Closset, Delloye et Terwangne, administrateurs de la Société, se trouvaient vis-à-vis du Roi.

» Les personnes de la suite du Roi, MM. les représentants d'Andrimont et Piedbœuf, MM. Coomans, recteur de l'Université; Laloux, greffier provincial ; plusieurs généraux ; les deux grands vicaires, les quatre échevins de la ville de Liége, le bourgmestre et les deux échevins de Seraing, le doyen de Seraing, les gérants des principales Sociétés de Seraing, les nouveaux décorés, etc., etc., assistaient aussi au banquet.

» Le banquet a été splendide et admirablement servi.

» Au dessert, M. Piercot président de la Société Cockerill, s'est levé et a proposé un toast au Roi.

» Voici la réponse du Roi :

« Messieurs,

» Je remercie M. le président du conseil d'administration du toast qu'il vient de me porter en termes si affectueux.

» Rien ne pouvait m'être plus agréable que de passer cette journée au milieu de vous, dans ce grand établissement que je visite toujours avec un nouvel intérêt. Je suis heureux d'avoir pu constater par moi-même votre grande prospérité. Cette prospérité vous la devez à votre activité, à la perfection de vos produits et à vos efforts intelligents pour en assurer le placement au dehors. Il est de notre devoir de vous seconder en achevant nos chemins de fer, en créant des lignes régulières de bateaux à vapeur qui seront le prolongement de notre railway et en complétant l'outillage de nos ports. Ce sera là une des grandes préoccupations de mon gouvernement.

» La Belgique est admirablement placée comme pays producteur et commerçant ; et je ne vois véritablement pas, dans l'avenir, de limite à l'extension de ses industries.

» Seraing a été chez nous le berceau de la métallurgie ; il est aujourd'hui un des établissements importants du monde, sa réputation est universelle. Les navires que Seraing a construits pour l'Etat jouissent dans la mer du Nord d'une excellente renommée. Je vous en parle par expérience, car j'ai eu l'occasion, dans divers voyages, de constater toutes leurs qualités. J'ai aussi à me louer personnellement des travaux que vous avez faits à Laeken ; ils m'ont engagé à vous confier ceux d'Ardenne.

» Recevez mes vœux les plus sincères pour votre développement. En vous exprimant ce vœu, je souhaite à votre population ouvrière, dont l'intelligence et les solides qualités font honneur au pays, le travail qui anoblit l'homme et le bien-être qui lui fait chérir son foyer.

» Il me reste à vous remercier, messieurs, de l'accueil que vous m'avez fait. Vous savez combien je suis dévoué à vos intérêts. Je remercie également les ouvriers de Seraing de leur chaleureuse réception ; dites-leur que tout ce qui les touche me touche, et que je les suis avec sollicitude dans leurs dures labeurs.

» Je bois à la prospérité de ce grand établissement et de tous ceux qui s'y consacrent avec un succès qui doit les encourager.

» A la Société de Seraing et à tous ses travailleurs ! »

» Cette réponse du Roi a été accueillie avec un véritable enthousiasme. Aussi heureuse de pensée que d'expression, elle a eu un succès complet et mérité.

» Peu après, M. Delcour, ministre de l'intérieur, s'est levé et a donné lecture d'un arrêté royal qui nomme M. le directeur général Sadoine commandeur de l'ordre de Léopold. Cette distinction légitime, accordée d'une manière si gracieuse, a été accueillie par les plus vifs applaudissements des convives.

» Après le banquet, le Roi s'est rendu au jardin du château, où se trouvaient la plupart des familles honorables des environs.

» Un peu avant huit heures du soir, le train royal, qui s'était avancé jusque dans la cour de la Société Cockerill au pied de l'escalier qui conduit à la salle du banquet, a reçu Sa Majesté et les principales autorités, et s'est mis en route pour Liége et Bruxelles. Au départ du train, les plus vigoureuses acclamations ont encore salué le départ de Sa Majesté.

» Pendant toute la visite, Seraing avait un air de fête : le pont, les nombreux bateaux qui sillonnent la Meuse, les monuments, les cheminées des usines, beaucoup de maisons particulières étaient pavoisées de drapeaux nationaux. Enfin, le temps lui-même a été relativement clément. »

---

Dans son rapport sur la situation de l'enseignement primaire à Bruxelles, M. l'échevin Funck dresse le tableau des dépenses annuelles de l'enseignement primaire gratuit depuis 1864; il montre qu'en moins de huit ans ces dépenses ont doublé. Elles étaient de 172,800 francs au 1er janvier 1864 ; elles s'élèvent au 1er janvier 1872 à la somme de 353,000 francs, à laquelle il faut ajouter 100,000 francs portés annuellement au budget pour construction de nouvelles écoles, plus 120,000 fr. pour l'intérêt des capitaux représentés par les immeubles affectés aux écoles existantes, ce qui porte annuellement les frais de l'enseignement primaire gratuit à Bruxelles à 573,000 fr.

Le reproche le plus grave en apparence est celui qui consiste à dire que sur 18,000 enfants pauvres de 7 à 14 ans qui ont droit à l'instruction primaire gratuite, la ville de Bruxelles n'en reçoit dans ses écoles qu'environ 9,000 et que les 9,000 autres se trouvent privés d'instruction par la faute de l'administration. Le rapporteur le discute en ces termes :

Si ceux qui ont attaché une importance quelconque à cette allégation y avaient réfléchi un instant, ils auraient immédiatement compris combien le reproche est puéril, et ils se seraient bien gardés de le mettre en évidence et d'engager le collége à y donner un démenti.

En 1864 lorsque l'administration actuelle a pris la direction des affaires de la ville de Bruxelles, elle s'est préoccupée en premier lieu de la situation de l'enseignement primaire, ainsi que des moyens de remédier à cette impardonnable incurie qui porte un grand nombre de parents pauvres à ne pas envoyer leurs enfants à l'école, ou à ne les y envoyer que pendant un temps tellement restreint qu'ils ne peuvent y recevoir une instruction complète. A cet effet, elle a ordonné une enquête pour constater le nombre des enfants et des adultes qui pourraient être admis dans nos écoles. Cette enquête a été faite avec le plus grand soin et par nos agents les plus capables. Ceux-ci se sont rendus à domicile chez toutes les familles pauvres ou peu aisées. Ils avaient mission spéciale d'engager tous les parents, même ceux qui ne le demandaient point ou qui ne voulaient pas donner l'instruction à leurs enfants, à les faire inscrire sur les listes d'admission à nos écoles, afin de leur procurer les bienfaits de l'enseignement primaire.

Comme vous le voyez, messieurs, le collége prenait l'initiative auprès de nos administrés ; il n'attendait pas que les enfants eussent atteint l'âge légal (7 ans) et vinssent frapper à la porte de l'école, il envoyait au contraire à domicile rechercher ceux qui n'y allaient pas, et il donnait à ses agents la mission formelle de les engager à s'y rendre. Il avait, en outre, avancé d'un an l'âge fixé pour entrer dans les écoles, et il avait donné l'ordre d'inscrire les enfants dès l'âge de six ans.

Le recensement opéré constata qu'en dehors de ceux qui fréquentaient déjà nos caisses, 1,094 enfants âgés de 6 à 14 ans voulaient entrer dans nos écoles et prétendaient ne pouvoir y trouver de places.

Nous aurions pu discuter ce chiffre. Parmi ceux qui déclaraient avoir réclamé leur admission, il s'en trouvait bien certainement qui avaient demandé leur admission à l'école la plus voisine de leur demeure, tandis qu'ils auraient pu trouver des places disponibles dans d'autres quartiers de la ville.

Votre administration crut cependant qu'il était de son devoir de ne reculer devant aucun sacrifice pour faire droit aux réclamations des intéressés, et immédiatement elle reconstruisit une partie de l'école n° 4, à laquelle elle ajouta trois maisons acquises par elle, de façon à pouvoir admettre au moins 200 élèves en plus. Elle fit achever l'école n° 8, où elle reçut 550 élèves, et elle ouvrit enfin l'école n° 9, où 300 enfants vont chercher aujourd'hui l'instruction.

Plus tard, l'école n° 8 fut doublée. Elle peut contenir 1,000 élèves, et une autre école pouvant en recevoir plus de 500 fut ouverte rue de Rollebeek.

Elle fit plus.

Elle tenta l'essai du système du demi-temps, et elle créa ainsi de nouvelles places dans une de ses écoles.

Vous vous rappelez, en effet, messieurs, que le conseil, sur la proposition du collége et de la section de l'instruction publique, guidé par les considérations qui avaient fait admettre le demi-temps en Angleterre et en Allemagne, a décidé qu'un essai de ce système serait fait dans une de nos écoles. Nous vous entretiendrons plus tard du résultat de cette tentative.

Quoi qu'il en soit, voici quelle était d'après les derniers états officiels la situation de nos écoles au mois d'octobre dernier, à l'ouverture de l'année scolaire 1871-1872.

En dehors des inscriptions nouvelles et des réinscriptions, 171 enfants n'avaient pu être admis, spécialement dans les écoles nos 3, 4 et 5 ; mais par contre 120 places étaient vacantes à l'école n° 8, 34 à l'école n° 9, 25 à l'école n° 10 et 107 places restaient vacantes au demi-temps !

Avions-nous raison de dire que, jusqu'à ce jour, la ville de Bruxelles a pourvu aux nécessités de son enseignement primaire gratuit, et que, depuis plusieurs années déjà, tous les enfants qui l'ont demandé ont pu trouver place dans nos écoles?

Nous ne nous dissimulons pas cependant que les besoins de notre population augmenteront, et nous désirons qu'ils augmentent dans de larges proportions. Chaque jour la nécessité de l'instruction primaire s'impose d'une manière plus énergique, et bien que, d'après nous, des mesures législatives puissent seules et sérieusement remédier au mal, nous ne désespérons pas cependant de voir de jour en jour nos classes ouvrières comprendre mieux l'utilité de l'instruction primaire.

Dans ces prévisions, une école pouvant contenir 1,200 élèves sera ouverte l'année prochaine dans la rue de la Batterie, et les fonds nécessaires à la construction de trois nouvelles écoles dans les quartiers les plus éloignés de celles qui existent aujourd'hui vous seront demandés au prochain budget.

Voilà donc la vérité pour le moment, c'est-à-dire au commencement de l'année scolaire courante : 171 enfants qui demandent à entrer à certaines écoles où il n'y a plus de places, et 179 places vacantes dans d'autres écoles, plus 107 au demi-temps.

Et cependant, nous dit-on, la statistique constate qu'il existe à Bruxelles 18,000 enfants pauvres de 7 à 14 ans ; vous n'en comptez que 9,000 dans nos écoles ; donc vous refusez l'instruction ou vous n'êtes pas en mesure de donner l'instruction aux 9,000 autres.

Le chiffre de 18,000 est exagéré. La statistique constate qu'il y a à Bruxelles 6,301 familles indigentes et que ces 6,301 familles se composent de 18,436 individus. On voudra bien admettre que ces 18,436 pauvres secourus ne sont pas tous des enfants de 7 à 14 ans. Mais le chiffre ne nous gêne pas. Nous sommes trop partisans de l'instruction gratuite pour nous en tenir aux termes rigoureux de la loi, et nous avons toujours admis dans nos écoles et ceux qui ont légalement le droit d'y entrer et même ceux qui n'ont pas ce droit.

Nous reconnaissons donc très-volontiers qu'il existe à Bruxelles 18,000 enfants de 7 à 14 ans qui *pourraient* nous demander à entrer dans nos écoles primaires, et, si ces enfants voulaient bien user de ce droit, c'est avec empressement et avec bonheur que nous prendrions immédiatement les mesures nécessaires pour leur donner l'instruction qu'ils demanderaient. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Malgré tous les efforts que nous faisons pour les conserver pendant sept ans, un nombre considérable d'enfants quittent les écoles à 9, 10, 11, 12 et 13 ans.

Si ceux qui traitent les questions d'enseignement sans connaître les faits se donnaient la peine de consulter les documents officiels, ils y trouveraient que, sur 2,515 enfants qui ont quitté nos écoles en 1870, 786 appartenaient à la division inférieure, c'est-à-dire étaient âgés de moins de 10 ans ; 853 appartenaient à la division moyenne, c'est-à-dire étaient âgés de moins de 12 ans, et 876 seulement appartenaient à la division supérieure.

Ce qui donne pour sept ans un nombre de 6,623 élèves qui n'ont PAS VOULU recevoir l'instruction primaire gratuite.

Et si, appliquant les notions les plus élémentaires de l'arithmétique à ces faits, — que nous déplorons autant, sinon plus, qu'eux, — nos contradicteurs avaient retranché du chiffre total de 18,000, représentant tous les enfants pauvres de 7 à 14 ans habitant Bruxelles, le nombre de ceux qui sortent volontairement, *malgré nous*, de l'école à 9, 10, 11 et 12 ans, ils auraient vu leur chiffre total diminué de 6,623, et réduit, par conséquent, à 11,400. Et si, poursuivant leur calcul, ils avaient retranché de ce dernier chiffre les enfants pauvres recevant l'instruction gratuite dans les écoles privées, les congrégations enseignantes, etc., ils auraient, enfin, trouvé que la ville de Bruxelles donne l'instruction gratuite à tous les enfants pauvres qui la lui demandent.

Il est vrai de dire qu'en agissant d'une manière aussi simple et aussi logique, on ne pourrait pas déclarer que notre enseignement souffre à tous ses degrés, que nos écoles communales sont *insuffisantes ou mal organisées*, que nos écoles moyennes sont faibles et que notre université même est loin d'être parfaite.

Nous affirmons donc de nouveau de la manière la plus énergique que l'organisation de notre enseignement primaire est suffisante pour les besoins du moment. Mais faut-il conclure de cette situation qu'il n'y ait plus rien à faire? Evidemment non. Et c'est pour pour cela que nous continuerons à prendre les mesures nécessaires pour ne pas être pris au dépourvu.

---

Quelques nouvelles militaires :

MM. les officiers désignés ci-dessous sont admis à faire valoir leurs droits à la pension de retraite; ils cesseront de faire partie de l'armée le 26 septembre prochain :

1° Le lieutenant général Eenens, commandant la 1re division territoriale, sur sa demande;

2° Le colonel Tosquinet, commandant le 12e de ligne ;

3° Le colonel Fissette, commandant la place de Gand ;

4° Le lieutenant-colonel, directeur d'artillerie Doutrewe ;

5° Le lieutenant-colonel d'artillerie Gérard, du 3e régiment ;

6° Le capitaine d'artillerie Seghers, du 1er régiment ;

7° Le capitaine d'artillerie Marson du 5e régiment ;

8° Le major Errard du 4e régiment d'infanterie ;

9° Le capitaine Duflef du 3e régiment de chasseurs

10° Le sous-intendant Mascart.

Les comités des inspecteurs généraux seront convoqués, celui de l'artillerie pour le 29 de ce mois, et ceux de l'infanterie et de la cavalerie, pour le 2 septembre.

M. le ministre de la guerre doit rentrer à Bruxelles vers le 20 de ce mois.

Il y aura très-prochainement dans l'armée d'assez nombreuses nominations dans l'ordre de Léopold.

---

Ce matin, à onze heures, a eu lieu au temple des Augustins, sous la présidence de M. l'échevin Funck la distribution des prix aux élèves de l'école Gatti, cours d'éducation pour les jeunes filles. Cet établissement ne cesse de prospérer.

---

### Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

Indépendamment du programme définitif de ce congrès que nous avons publié hier, d'importantes résolutions ont été arrêtées dans la dernière séance du comité d'organisation, tenue sous la présidence de M. d'Omalius d'Halloy.

Après l'adoption du budget des congrès soldant en recettes et en dépenses par une somme de près de 20 mille francs, il a été décidé que les membres belges paieraient pour leur quote-part aux trois excursions la somme de 25 francs par personne. En ce qui concerne les excursions à Namur et à Spiennes, les frais de transport seuls sont compris dans ce prix. Quant à l'excursion à Furfooz, la plus intéressante des trois, des arrangements ont pu être pris aussi pour la nourriture. Un déjeuner champêtre sera offert aux excursionnistes sur les bords de la Lesse, un dîner les attendra à Dinant. Des voitures transporteront de Dinant à Furfooz probablement tous les participants, mais en tout cas les plus âgés ou les moins ingambes.

Les séances du congrès auront lieu dans les salles du Palais-Ducal. Le public sera admis dans les tribunes supérieures. De plus, les membres souscripteurs, outre le droit de participer aux délibérations et de recevoir le compte rendu, pourront encore obtenir gratuitement des cartes d'entrée pour une ou deux dames de leur famille. Ces cartes, valables pour toute la session, seront personnelles et contre-signées par le membre auquel elles auront été délivrées.

La première séance du congrès devant être consacrée, en vertu des statuts, à l'élection de six vice-présidents, dont deux résidant en Belgique, et de six secrétaires, le comité a décidé de faire imprimer à l'avance les noms des membres inscrits pour participer à la réunion. Ces noms seront classés par ordre alphabétique et par pays. Des astériques indiqueront les membres présents. Pour faciliter l'exécution de cette mesure, les membres étrangers seront priés de se présenter au secrétariat avant la séance d'ouverture. Des informations leur seront alors données sur les diverses fêtes et distractions que le comité aura pu organiser pour leur rendre agréable leur séjour à Bruxelles, en dehors des délibérations scientifiques. On espère que le Cercle artistique ouvrira ses salons aux étrangers et que l'accès gratuit pourra leur être accordé au Jardin zoolo-

---

# LA FAUTE DU MARI (1)

DEUXIÈME PARTIE.

IV (suite).

Richard fut soulagé d'un grand poids. Bien qu'il n'eût cédé qu'à une impulsion généreuse et spontanée de son cœur et que cette impulsion fût la seule qui, vis-à-vis de lui-même et de sa conscience, eût pu l'autoriser à venir chez Cyprienne, il n'aurait su comment lui dire jusqu'au bout le motif qui l'amenait. Peut-être aussi, par une bizarrerie de sentiment qui ne se raisonne pas, Mme Darcy fût-elle déchue à ses yeux si elle avait accepté le service qu'il lui eût offert.

— Et qu'allez-vous devenir? lui demanda-t-il.

— Je vais à Paris. Quelques créoles de mes amis s'y occuperont peut-être de moi.

— Peut-être ! répéta-t-il.

— Que voulez-vous? je suis seule.

Elle le regarda lentement, puis baissa les yeux.

— Et ne vous reverrai-je plus? dit-il très-ému.

— Quand vous viendrez à Paris, vous y trouverez une lettre de moi.

Il échangea un dernier regard avec elle, et, en proie à un grand trouble et à une joie profonde, il se promena longtemps dans la campagne avant de rentrer chez lui. Jamais son cœur n'avait battu aussi fort, jamais le sang n'avait circulé plus violemment dans ses veines. Loin encore du péril qu'il courrait un jour et de la faute qu'il pourrait commettre, il n'avait ni regrets, ni remords. Cette fois, c'était bien l'amour avec son ivresse soudaine, sa sereine plénitude, en dehors de ces combats, de ces hésitations, de ces lenteurs qui le découragent et l'énervent. Il ne s'attristait point d'une séparation plus ou moins longue : il était certain de l'avenir. De quel avenir? Il ne voulait pas le savoir. Ce qui lui importait, c'était d'échapper sinon par le corps, du moins par la pensée, à ce joug domestique qu'il avait cru éternel, et de retrouver l'entière possession de ses désirs, de sa force et de sa jeunesse.

Il avait désormais un secret à garder, et il le gardait avec une joie tranquille qui le désintéresserait des petites misères qu'il avait subies. Il ne s'impatientait ni ne s'irritait plus de la monotonie ou des exigences de la vie de province. Il se ployait aux idées de Berthe ou se prêtait aux causeries de M. et de Mme de Sandreuil. Son esprit était souvent ailleurs, mais on ne s'en apercevait point, tant il écoutait avec une patience attentive et répondait avec douceur. Cette transformation s'était opérée avec si peu d'éclat, d'une manière si naturelle, qu'elle n'étonnait plus personne. Berthe elle-même n'avait plus ces incertains soupçons que lui avaient fait d'abord concevoir les allures nouvelles de son mari. Elle avait, il est vrai, d'autres sujets d'inquiétude. M. de Sandreuil s'affaiblissait chaque jour. Elle le soignait avec ce dévouement tendre qui était chez elle une seconde nature, mais ne pouvait se dissimuler qu'elle le perdrait bientôt. Ces tristesses de l'âme, ces soins d'intérieur l'occupaient tout entière. Elle était pourtant reconnaissante à Richard de la façon dont il la secondait. M. de Sandreuil, qui ne se faisait point d'illusion sur son état, se montrait touché des attentions du jeune homme, et presque étonné de trouver un ami dans ce gendre qu'il n'avait jamais cesser de redouter. Quant à Richard, il avait un peu de honte vis-à-vis de lui-même. Il se comportait dans cette maison comme s'il eût été sincèrement attaché à chacun de ses hôtes, et ils lui devenaient de plus en plus indifférents et étrangers. S'il s'interrogeait à cet égard, il n'avait pourtant dans sa conscience aucun trouble, aucun remords. Ce présent où il vivait encore, où il continuerait sans doute de vivre, ne lui était plus qu'un passé absolument disparu. Dans son for intérieur, il se voyait en face d'un bonheur tout autre, qui ne dépendait que de lui, indéterminé, mais sûr, et qu'il toucherait de la main quand il le voudrait.

Cependant au commencement de l'automne, M. de Sandreuil mourut. C'était un chagrin prévu, et qui unit dans une étroite et profonde douleur Berthe et sa mère. Mme de Sandreuil avait entièrement partagé l'existence de son mari; il lui manquait en ce moment comme un compagnon de route qu'elle aimait de tout son cœur et sur qui elle s'appuyait. Berthe souffrait de la douleur de sa mère autant que de la sienne, et s'efforçait de la consoler. La présence de Richard, qui ne pouvait avoir d'aussi vifs regrets, la gênait peut-être un peu, et ce fut elle qui lui conseilla la première de faire à Paris un voyage de quelques jours, comme il en avait à plusieurs reprises manifesté l'intention.

A peine Richard eût-il quitté Bréville, qu'il oublia comme un rêve le passé qu'il laissait derrière lui, et qu'il ne songea plus qu'à Cyprienne. Il avait les remuantes sensations de l'inconnu et du désir et en même temps une sécurité complète. Dès son arrivée, il s'en fut chercher la lettre que Mme Darcy lui avait promise. Il y trouva l'adresse seule de la jeune femme. Elle habitait, au faubourg Saint-Germain, un pavillon isolé dans la cour d'un grand hôtel. Ce pavillon avait une de ses façades avec une porte d'entrée sur la rue, tandis que l'autre façade s'ouvrait sur la cour par un perron garni de fleurs. Il l'apercevait de la sorte par la grille de l'hôtel, qui semblait abandonné et que de grands arbres cachaient à demi. Il alla frapper à la porte du pavillon, et fut assez surpris d'être reçu par une négresse qui le dévisagea en riant, avec des yeux gais et l'introduisit dans un joli salon du rez-de-chaussée. Cyprienne parut presque aussitôt. Elle n'était point en deuil sévère. Une robe de barége noir laissait entrevoir ses épaules et ses bras. Elle courut à Richard, et d'un mouvement gracieux, plein d'abandon, se pendit à son cou. Elle demeura ainsi quelque temps, le regardant de ses yeux humides, le visage agité ; puis naïvement elle lui dit : — Que je suis heureuse ! Je croyais que vous ne viendriez pas !

— J'ai bien pensé à vous depuis le bal. Ce jour-là, il m'a semblé que je n'étais plus seule au monde. Je me suis sentie à vous tout d'un coup, par un tressaillement soudain. C'est donc vrai qu'on puisse aimer ainsi. Vous ne m'avez point parlé, mais j'ai deviné que vous auriez de l'affection pour moi. Comme vous avez été bon ! C'est une de mes amies qui m'a donné ce pavillon. Cette négresse que vous avez vue, on me l'a donnée aussi. Je l'avais connue à la Martinique, elle m'est toute dévouée. Je suis redevenue jeune fille. Mon histoire est bien simple. Il faut que je vous la dise, car vous savez à peine qui je suis. Je n'étais pas riche, j'ai épousé M. Darcy, je voulais voir la France. On n'y a pas été bienveillant pour moi, je ne sais pas pourquoi. J'allais peut-être trop franchement à mes impressions... Puis je vous ai rencontré... Voilà tout. Vous, vous avez souffert par d'autres causes, mais je vous aimerai. Je n'appartiens qu'à moi et à vous, bien à vous.

Elle se cacha le visage dans la poitrine de Richard, qui la serra doucement contre son cœur.

— Et comment savez-vous que j'ai souffert?

— Parce que j'ai souvent parlé de vous et que je connais toute votre vie. Vous avez beaucoup aimé votre femme avant de l'épouser, et c'est elle plus tard qui n'a pas su vous aimer. Ce n'est pourtant pas difficile. Il n'y a qu'à épouser tout entier l'homme que l'on a choisi, dans ses idées, dans ses goûts, dans ses plaisirs. Pourquoi donc lui résister quand on l'aime?

Richard passa plusieurs jours à Paris dans un enivrement complet. Cette charmante créature était presque une enfant. Elle avait les étonnements les plus sincères, une grâce constante, une délicatesse vraie de sentiments jeunes. Elle ne connaissait rien des réticences ou des sous-entendus de la passion, elle n'avait ni déguisements ni restrictions dans son amour. Elle était coquette avec délices, mais ne semblait aimer la parure que pour Richard. Elle se livrait à lui de cœur, l'interrogeait sur beaucoup de choses, montrait une intelligence prompte sans parti-pris de préjugés ou de principes, et n'était jamais plus heureuse que lorsqu'il lui apprenait ce qu'elle ignorait encore. Elle ne sortait presque jamais de ce pavillon où son existence était murée, où elle vivait de son amour, de ses fleurs, d'un peu de musique et de cette nonchalance rêveuse chère aux créoles. Elle y attendait son ami, et, lorsqu'il arrivait, elle bondissait vers lui. Par les belles journées d'automne, ils se promenaient sous les arbres de l'hôtel, rentraient au premier froid, se faisaient de longues confidences, et passaient la soirée à se souvenir de ce temps déjà si loin d'eux, si proche toutefois, où ils habitaient la même ville, en pensant l'un à l'autre, sans se voir jamais. — Cela ne pouvait pas durer, disait Cyprienne, nous aurions fini, j'aurais fini, moi, par faire quelque imprudence; mais ici nous sommes à l'abri de tout danger, absolument cachés à ce monde qui nous épiait, qui est méchant, car quel mal faisons-nous que de nous aimer, de nous le dire, sans que personne nous entende?

Ils ébauchaient des projets. De temps en temps, Richard viendrait à Paris. C'était nécessaire pour ses études et pour ses travaux. Il ne fallait pas qu'il s'enterrât indéfiniment à Bréville. Cyprienne, avec son instinct de femme, se faisait ainsi la complice de ses espérances. Elle ne s'en tenait pas là. Elle lui donnait ces spirituels conseils dont les femmes ont le secret, et qui allient si bien la poursuite de l'idéal aux réalités positives. Il la regardait, et le regard de Cyrienne reflétait le sien. Ah! certes, il n'était pas en lutte cette fois avec la femme qu'il aimait, et n'avait point avec elle de ces durs combats dont on sort moins vainqueur encore que meurtri et désolé.

HENRI RIVIÈRE

(*Revue des Deux-Mondes.*)

(*La suite à demain.*)

(1) Reproduction interdite. — Voir *l'Indépendance belge* d'hier.

Ayuntamiento de Madrid

gique, au Waux-Hall et à l'exposition triennale. Plusieurs membres belges ont annoncé leur intention de recevoir à leur table, pendant la durée du congrès, leurs hôtes les plus distingués. La ville leur offrira une collation dans la grande salle gothique le jour de l'ouverture du congrès.

Le Roi a fait espérer qu'il honorerait de sa présence une ou deux séances du congrès.

D'importantes communications sont dès à présent annoncées. Ainsi M. Steenstrup, le célèbre savant danois, compte lire un travail sur les rapports qui existent entre les peuplades des tavernes belges, celles des *Kjoenkken moedding* et les *Esquimaux.* Le général Faidherbe, explorateur des dolmens de l'Algérie, est inscrit pour parler sur cet intéressant sujet. M. Ubago entretiendra le congrès des silex taillés du Limbourg hollandais; M. Burmeister, directeur du musée de Buenos-Ayres, des silex taillés préhistoriques de la Plata. Enfin M. de Baye a annoncé un travail sur les cavernes sépulcrales de l'âge de la pierre polie dans le département de la Marne, et M. l'abbé Bourgeois apportera le résultat de ses découvertes sur l'existence de l'homme tertiaire. On sait en effet que ce savant croit avoir retrouvé des vestiges de l'existence humaine dans des couches contenant les ossements les plus caractéristiques de la faune miscène, *Dino therium*, *Mastodon*, *Acerotherium*, etc. L'antiquité de l'homme, déjà tant reculée dans ces derniers temps, serait du coup plus que doublée. Aussi peut-on s'attendre à une discussion des plus vives sur cet objet.

Le congrès compte dès à présent près de 500 adhérents, dont plus de 200 étrangers. C'est le nombre le plus considérable qui a été atteint depuis son établissement.

### Peste bovine.

La peste bovine s'est déclarée récemment avec violence dans deux villages des environs de Hambourg. La maladie paraît s'y être introduite par du bétail venant de Russie. Les autorités ont pris les mesures les plus énergiques pour combattre le fléau.

Les précautions prises en Allemagne pour empêcher qu'il ne pénètre plus avant semblent suffisantes pour que nous n'ayons rien à craindre du côté de la frontière de terre; mais la prudence exigeait que des mesures fussent prises du côté de la frontière maritime. C'est pourquoi un arrêté ministériel, en date du 7 de ce mois, a prohibé l'entrée et le transit par cette dernière frontière des bêtes bovines et ovines provenant de l'Allemagne du Nord et de la Russie.

(*Journal de la Société agricole du Brabant.*)

### Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

CHARBONNAGES. — Un arrêté royal du 3 août porte qu'il y a utilité publique à établir une voie ferrée destinée à relier les nouveaux siéges d'exploitation dits « du Nord » du charbonnage du *Rieu du Cœur* et *la Boule* au canal de Mons à Condé.

—VOIRIE.—Un arrêté royal du 31 juillet approuve les délibérations des conseils communaux de Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, en date des 22 mars et 22 avril derniers, par lesquelles ces conseils ont adopté le plan d'alignement de la rue de Birmingham, appartenant à la route de Molenbeek à Anderlecht.

— M. Ch. Vandamme, gouverneur de la province du Luxembourg, a été reçu dimanche par Son Altesse Royale le prince Henri, au château de Walferdange.

— Le nouveau concert de bienfaisance annoncé pour dimanche prochain, 18 août, à une heure et demie, sera composé de chant et d'harmonie et sera donné dans l'intérieur du Parc, au profit de l'hospice des vieillards aveugles et des nombreuses catégories d'infortunes secourues par l'œuvre de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles.

— La chambre des vacations du tribunal de première instance de Bruxelles siégera les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à neuf heures et demie du matin. Les audiences du vendredi et du samedi seront consacrées aux affaires civiles et correctionnelles; celles du mercredi et du jeudi aux affaires correctionnelles exclusivewent.

Les audiences de référé auront lieu le mercredi à dix heures du matin.

La chambre des vacations sera composée du 15 août au 15 septembre, de MM. Schollaert, vice-président, Faider, Holvoet, T'Serstevens, juges; du 15 septembre au 14 octobre, de MM. Giron, vice-président, Leclerc, de Selliers, Van Moorsel, jnges.

Le service des substituts pendant le premier mois sera fait par MM. Laurent, Van Maldeghem et De Rongé, et pendant le second mois, par MM. Perlau, Hauman et Stinghlamber.

Les greffiers siégeront à tour de rôle.

— Trois sténographes de notre Chambre des Représentants viennent de partir pour Saint-Pétersbourg, chargés du compte rendu des débats du congrès de statistique que le gouvernement russe organise dans cette capitale. Il paraît que la réputation des sténographes de notre pays est devenue européenne, car c'est toujours à eux qu'on s'adresse pour tous les travaux de ce genre accomplis depuis quelques années sur le continent européen.

— La Ligue de l'enseignement vient de faire paraître son troisième bulletin pour l'exercice 1871-72. Il relate, comme de coutume, les travaux accomplis par le conseil général, et contient différentes notices sur la situation et les travaux des Ligues de l'enseignement créées dans les pays voisins. On trouvera dans ce même bulletin le point de départ du projet de fondation, à Bruxelles, de l'école primaire modèle dont il a été question en ces derniers temps, notamment à la séance de lundi dernier du conseil communal.

— Le 19e tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1867 de la ville de Bruxelles aura lieu le vendredi 16 août courant, à dix heures du matin, dans la salle des sections, à l'hôtel de ville.

— Un accident est arrivé ce matin, entre 3 et 4 heures, à Laeken, entre les deux ponts du canal de Willebroeck.

Un fourgon des messageries de la maison Tengels-Opdebeek (ancienne maison H. Cappellen), établie rue des Poissonniers, à Bruxelles, faisant le service d'Anvers à Bruxelles, était arrivé un peu au delà du pont du chemin de fer, chaussée d'Anvers et à une courte distance du pont de Laeken, lorsque l'un des deux chevaux attelés au véhicule s'abattit; il se releva bientôt après, mais alors l'attelage fut précipité dans le canal sur les bords duquel l'accident s'était produit.

Fort heureusement, le conducteur et plusieurs personnes, qui, à Vilvorde, avaient pris place sur le fourgon, purent s'échapper à temps avant de tomber à l'eau. Mais les deux chevaux furent noyés.

Les travaux de sauvetage ont été lents à s'organiser. La police et d'autres autorités locales sont venues successivement pour les diriger, secondés par une brigade d'ouvriers accourus à la première alerte.

Les marchandises que portait le fourgon ont pu être retirées de l'eau; elles étaient nombreuses et précieuses : des soieries, des châles, des laines, des malles contenant des effets d'élèves de diverses institutions allant en vacances, des meubles modernes et antiques, des caisses de cigares, etc., etc.

Tous ces bagages, considérablement avariés, ont été ramenés à Bruxelles.

Quant au fourgon, qui avait été relancé vers le milieu du canal, il fallut les plus grands efforts pour le retirer.

Les deux chevaux qui ont péri valaient chacun plus de 1,200 francs.

Une enquête a été commencée sur les causes réelles de l'accident.

La navigation et le service du touage sur le canal de Willebroeck ont été naturellement quelque peu contrariés par suite de cet accident.

— Lundi 12 courant, un apprenti typographe du nom d'Emile Michiels, âgé de 12 ans, demeurant chaussée de Gand, à Molenbeek-Saint-Jean, jouait avec d'autres gamins sur le bord du canal, quai aux Pierres de Taille, à Bruxelles, lorsqu'il tomba à l'eau; il aurait péri, sans le dévouement et le courage d'un batelier qui fit de prodigieux efforts pour sauver le petit malheureux, et qui y réussit aux applaudissements des assistants. Ce batelier, nommé Henri Hoofthooft, de Boom, s'était jeté tout habillé dans l'eau; il lui fallut plonger plusieurs fois avant de pouvoir retirer le jeune garçon qui se noyait. Celui-ci, après avoir reçu les premiers soins dans une maison du quai, fut conduit au bureau de secours aux noyés et asphyxiés, où il fut rappelé à la vie.

La courageuse conduite du batelier a été signalée aux autorités.

— Une des plus fortes marées a lieu le 20 de ce mois. Ce sera un spectacle intéressant pour les villes de bains de mer.

— On nous écrit de Liége, 12 août :

« Notre ville se transforme, de grands travaux sont en cours d'exécution, d'autres non moins importants vont être prochainement entrepris; parmi les premiers figurent d'abord ceux qui ont pour objet le comblement de nombreux cours d'eau au quartier d'outre-Meuse, qui vont être transformés en boulevards; actuellement on établit dans les lits de ces cours d'eau des égouts de grande section, puis on en opérera le comblement. La salubrité publique profitera de ces appropriations; en effet, ces bras de rivières ne renfermaient la plupart du temps que des eaux stagnantes et corrompues dont, lors des épidemies, on a pu constater les désastreux effets.

» D'autres travaux plus importants encore et qui sont aussi en voie d'exécution sont ceux qui se rapportent à la construction du chemin de fer de ceinture, comprenant le raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis avec création d'une halte pour voyageurs en Sonfosse, et d'une gare centrale derrière le palais.

» Cette ligne du railway intérieur a été divisée en deux sections, la première partant des Guillemins et aboutissant à la gare centrale, la deuxième s'étendant de cette gare jusqu'à la station de Vivegnis.

» La première section mesure une longueur de près de 2,500 mètres, dont environ 1,400 mètres en 2 tunnels passant l'un sous le faubourg Saint-Gilles, l'autre sous le Mont-Saint-Martin. Pour ces deux tunnels il reste à exécuter des tronçons mesurant ensemble un peu plus de 200 mètres, le reste de la voie, en tranchée, est achevé.

» Ces grands travaux sont poursuivis avec toute la célérité possible, mais on a eu de sérieux obstacles à surmonter, c'est ainsi qu'à peine établi sur une longueur de 40 mètres, le tunnel Saint-Gilles subit une dépression considérable, le sol mouvant dans lequel il était construit s'affaissa et le tunnel descendit de près d'un mètre et demi. Le seul remède à cette catastrophe fut de reconstruire à ciel ouvert ce tronçon de tunnel, ce qui n'a pu se faire qu'à grands frais; les travaux ont été ensuite repris souterrainement.

» Incessamment on va mettre la main à l'œuvre à la deuxième section du railway, on opère depuis plusieurs semaines la démolition des maisons rue Derrière le Palais, dont l'emplacement sera occupé par la gare centrale.

» Un des grands avantages du chemin de fer de ceinture, c'est que sur tout son parcours, il n'existera pas un seul passage à niveau.

» Tous ces travaux, tant ceux d'assainissement du quartier d'outre-Meuse, que les deux sections du chemin de fer de ceinture, ont été adjugés à MM. Prevot et Courtois qui, récemment, ont été déclarés adjudicataires des travaux d'appropriation de l'île de Commerce, comprenant le comblement du bassin actuel, la construction d'un autre bassin reporté vers la Meuse, le nivellement de l'île, etc. Ces travaux, aussi considérables que les précédents, vont également être entrepris à bref délai.

— On nous écrit de Liége, 12 août :

« Il est à présumer que nous aurons l'année prochaine de grandes fêtes en cette ville; il est déjà décidé que ce sera ici que se tiendra le concours décennal de la Société agricole de l'est de la Belgique; c'est également à Liége qu'aura lieu l'année prochaine le congrès de la fédération des sociétés de gymnastique. D'un autre côté, il est question que la Légia organise un concours international de chant d'ensemble et la Société colombophile l'Hirondelle se met en rapport avec les autres sociétés similaires de la ville pour donner en 1873 un concours extraordinaire pour lequel les pigeons seront lâchés à une distance prodigieuse. Il suffit de faire concorder tous ces concours pour avoir une grande fête à laquelle d'autres éléments ne feront pas défaut. »

— On nous écrit de Grivegnée, 12 août :

« *Audaces fortuna juvat.* Avant-hier des ouvriers étaient occupés à la réparation de la toiture de la maison occupée par M. F., restaurateur en cette commune. Dans le cours de la journée arrive dans cette maison un monsieur qui se dit le patron des ardoisiers travaillant sur le toit, et demande à aller vérifier la besogne qu'ils opèrent. A l'instant on ouvre les portes à monsieur l'ardoisier qui monte... dans une chambre, y vide les meubles, fait un paquet de son volumineux butin, le jette par la fenêtre, puis descend avec aplomb, dit qu'il est content de ses travailleurs, et disparaît en ayant soin d'emporter le produit de son vol. Les gens de la maison ne se sont aperçus que longtemps après de l'audacieuse soustraction dont ils avaient été victimes; ils en ont donné avis à la police qui en recherche activement l'auteur.

— Les travaux d'endiguement du bras de mer le Zwijn, qui forme la ligne de démarcation entre la Hollande et la Belgique, sont très-intéressants et attirent quotidiennement beaucoup de visiteurs. Ils sont poussés avec la plus grande activité; plus de 300 ouvriers, tant hollandais que belges, y sont occupés et le meilleur accord règne parmi eux. L'endiguement s'exécute moitié sur le territoire hollandais et moitié sur le territoire belge; les deux jetées qui doivent se joindre pour ne former qu'une seule digue se rapprochent de jour en jour et amoindrissent, au fur et à mesure qu'elles s'allongent, l'ouverture par laquelle passe l'eau de la mer à chaque mouvement de marée.

Le jour où cette ouverture sera fermée, les bas fonds du Zwyn seront délivrés de l'immersion de l'Océan. Le bouchage de cette ouverture, si impatiemment attendu, est une des opérations les plus difficiles; on pense qu'il aura lieu le 15 août prochain.

Ces travaux sont dirigés avec tant d'intelligence que nous ne doutons nullement du succès de l'entreprise. Les riverains de ces lieux espèrent que bientôt la charrue creusera des sillons fertiles dans ces nouveaux champs qui vont naître et qui aujourd'hui sont encore un marécage d'où émanent des vapeurs malsaines qui répandent les fièvres aux alentours.

(*Journaux hollandais.*)

— Le concours de pigeons organisé par la Société péristéraphile de Courtrai (Belgique), avait attiré dès samedi une affluence extraordinaire au Palais de l'Industrie. Tous les pigeons, placés dans une magnifique volière construite en une nuit, ont été admirés; l'estampillage de chaque coureur a été l'objet d'une vive curiosité.

Dimanche matin, à dix heures quarante-cinq, le lâcher a eu lieu en présence d'une foule considérable : 499 pigeons se sont lancés dans les airs en tourbillonnant et ont pris leur vol dans la direction du nord; un seul pigeon est resté près d'un quart d'heure sans pouvoir s'élever. Mais le fait se reproduisant souvent dans ces concours, plusieurs paris ont été tenus sur ce retardataire.

Une dépêche annonce que, à une heure et demie, trois pigeons étaient arrivés à Courtrai, remportant ainsi les premiers prix. A 2 heures, 200 pigeons étaient rentrés au colombier.

— Les poëtes, qui jusqu'à ce jour se sont servis de ces expressions, les *feux de la jeunesse* et les *glaces de la vieillesse*, n'ont plus qu'à les changer, elles manquent complétement d'exactitude. C'est ainsi que l'ont décidé des docteurs en médecine dans une réunion tenue, le 10, au Cercle des savants.

D'après des expériences très-nombreuses qui ont été faites sur la chaleur du corps humain avec un thermomètre inventé à cet effet, il est constaté que ce thermomètre ne marque que 37° 08 de 21 à 30 ans, tandis qu'il marque 37° de 46 à 80 ans. Les températures *maximâ*, affirment toujours les mêmes savants, sont celles qui ont lieu depuis les premiers jours de la vie jusqu'à la puberté, soit 37°55 et 37°63; après cette période de l'existence, la chaleur baisse d'étape en étape, pour ne se relever que dans la première et l'extrême vieillesse. Telles sont les variations qui ont lieu pendant le cours de la vie.

Quant aux variations de la température du corps humain en état de santé, elles ne sont que de quelques dixièmes de degré seulement; 37°2 et 37°3, telle est la moyenne normale; — audessus de 38°, on monte dans l'atmosphère brûlante de la fièvre, et au-dessous de 36°, on descend dans les glaces de l'algidité.

— *Le meurtrier de Bianco.* — Le juge Pratt, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a déclaré inadmissible, samedi, la requête qui lui avait été présentée, tendante à la relaxation du soi-disant Carl Vogt, meurtrier probable du chevelier de Bianco. Toutefois, le juge a ajouté que cette décision ne saurait avoir pour effet d'empêcher la demande de mise en liberté sous caution du prisonnier.

Malheureusement pour celui-ci, Mme Stéphanie Duval de Beaulieu, fille de la victime, a intenté à Vogt une action civile en restitution de 50,500 francs, formant la part de la demanderesse dans les valeurs que Vogt est accusé d'avoir volé au chevalier de Bianco. Cette action a motivé l'émission par le juge Pratt d'un ordre d'arrestation contre Vogt, avec fixation de la caution à 30,000 dollars.

Ainsi, si le prisonnier venait à obtenir son élargissement sous caution en attendant le jugement qu'il devra subir à New-York, il serait réarrêté immédiatement en vertu de l'ordre obtenu par Mme de Beaulieu et retenu en prison, ou contraint de fournir une seconde caution de 30,000 dollars.

### Nécrologie.

On nous prie d'annoncer la mort de Mme Félix Verrycken, née Vandermeylen, décédée subitement à Bâle (Suisse) le 10 août 1872.

Le service funèbre sera célébré le samedi 17 de ce mois à 11 heures du matin, en l'église de Notre-Dame de la Chapelle.

Les amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— On annonce la mort de M. le comte de Balleroy, député du Calvados. M. de Balleroy appartenait à la fraction modérée de la droite.

— M. Luigi Blanch vient de mourir à Naples, à l'âge de 88 ans.

Ancien soldat de Murat, ami de Romagnosi, de Jomini, de Hallam, de Thiers, de Guizot, de Pellegrino Rossi, de tous les hommes les plus remarquables du siècle, en un mot, écrivain militaire très-estimé, M. Luigi Blanch était une des illustrations de son pays.

— Mlle Joly-Bell, qui fit les délices du Cirque pendant plus de quinze ans, vient de mourir.

Joly-Bell est morte âgée de trente-neuf ans, d'un coup de pied de cheval, qu'elle a reçu, il y a une huitaine de jours, en pénétrant dans ses écuries de Marly.

### Arts, sciences et littérature.

— L'ouverture solennelle de l'exposition générale des beaux-arts aura lieu jeudi prochain, 15 août, à deux heures et demie. S. M. le roi honorera cette cérémonie de sa présence.

Les autorités invitées, les artistes exposants, ainsi que les personnes munies de cartes permanentes, seront admises au salon dès deux heures.

MM. les exposants pourront retirer, au secrétariat de l'exposition, la carte personnelle qui leur est destinée, le mercredi, 14 août, de trois à six heures de relevée, ainsi que les jours suivants pendant les heures d'ouverture du salon.

On peut se procurer dès maintenant, au local de l'exposition, des cartes personnelles et permanentes au prix de dix francs.

— *La culture économique*, par l'emploi raisonné des instruments, machines, outils, appareils, ustensiles usités dans la petite et dans la grande culture, leur description, et étude des ressources qu'ils offrent aux agriculteurs au point de vue de la baisse des prix de revient, à l'usage des agriculteurs, ingénieurs, mécaniciens, etc., par Ed. Vianne, directeur du *Journal d'Agriculture progressive*, est un ouvrage qui prouve que la fortune de l'agriculture est dans la *production économique.*

Pour y arriver avec succès, il suffit d'améliorer la culture et de diminuer les frais par l'emploi d'instruments bien appropriés (*ce sont souvent les plus économiques*) en remplaçant ainsi des bras qui tendent à devenir de plus en plus rares.

C'est pour venir en aide aux cultivateurs, aux fermiers, etc., que la maison Rothschild, éditeur à Paris, vient de publier la deuxième édition de cet ouvrage dans lequel ils trouveront décrits et représentés par 204 gravures, tous les instruments, machines, outils, appareils employés dans la culture perfectionnée, grande, moyenne ou petite. Leurs avantages, leurs inconvénients sont expliqués, ainsi que leurs usages, et leurs modes d'emploi. Charrues, herses, rouleaux, scarificateurs, plantoirs, semoirs, sarcloirs, faneuses, râteaux, faucheuses, moissonneuses, chariots, machines à vapeur, batteuses concasseurs, hache-pailles, égreneuses, brise-pommes, fouloirs, pressoirs à vin et à cidre, pompes à purin, pompes d'arrosage, etc., etc., jusqu'aux appareils d'éclairage pour les fermes, sont décrits, expliqués et figurés dans ce substantiel volume, dont le style simple est en même temps facile et correct.

— THÉATRE ROYAL DU PARC. — La réouverture du théâtre royal du Parc aura lieu cette année plus tôt qu'il n'en était primitivement question. C'est le 31 de ce mois que la salle de la rue de la Loi ouvrira ses portes au public, et c'est la troupe du Palais-Royal — Luguet, Lhéritier, Lassouche, Priston, Alphonsine en tête — qui ouvrira le feu par une série de représentations d'une nouvelle et joyeuse comédie-vaudeville en 3 actes, *les Deux Noces de Bois-Joli*, dont le succès est en ce moment très-vif à Paris.

D'après des renseignements certains, nous pouvons ajouter qu'à l'issue de ces représentations d'un attrait exceptionnel, Brasseur, dont l'excentrique et multiple talent est de longue date connu et apprécié à Bruxelles, viendra à son tour passer en revue quelques-unes de ses meilleures créations.

### Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Consignation — Agence en douane.

— Assortiment de soies noires, Marché-au-Bois, 8.

# NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 12 août.

Le gouvernement paraît décidément vouloir s'obstiner dans une voie de compromis continuels qui ne lui porte pas bonheur, sans compter que cette bascule perpétuelle pourrait bien finir par lui aliéner tous les partis qu'il semble vouloir concilier. L'article du *Bien public* dont je vous parlais hier a produit assez mauvais effet; il combat avec fureur les tentatives violentes de dissolution, ce qui équivaut à espadonner dans le vide; il fait entrevoir que le gouvernement est décidé à refuser l'amnistie et la levée de l'état de siége; le tout accompagné de citations de l'Ecriture qui donnent à l'argumentation une physionomie tant soit peu mystique, qu'on dirait à l'adresse du parti clérical. Aussi cet article recueille-t-il des feuilles monarchiques des éloges enthousiastes qui ne sont pourtant pas exempts d'un peu d'ironie; mais en même temps le mouvement préfectoral qui vient d'être publié, succédant à la révocation confirmée de M. de Kératry, est l'objet de commentaires assez aigres de la part des mêmes feuilles. *La Patrie, le Français, le Journal de Paris, l'Union*, etc., disent simultanément que c'est là un jeu périlleux et que c'est peut-être le moyen de ne satisfaire personne en voulant contenter tout le monde. On plaisante même assez amèrement, dans ces mêmes journaux, cette tactique percée à jour. La publication au *Journal officiel* de l'excellent discours prononcé par M. L. Say à la distribution des prix du collége Chaptal, est également un titre au blâme de la part des réactionnaires.

Ce n'est pas tout, le *Courrier de France* insère ce soir une lettre optimiste de M. Saint-Marc Girardin, qui se déclare très-satisfait et dit que le centre droit a trouvé son chef en M. Thiers; mais la rédaction du *Courrier de France*, qui, comme on le sait, a tourné vers la droite, tempère la joie de M. Saint-Marc Girardin et lui rappelle douloureusement que M. de Kératry a été sacrifié.

Bref, il est certain que si le gouvernement veut continuer à s'appuyer sur la droite et sur la gauche, à faire à la fois des coquetteries à la réaction et à la république, il ne désarmera pas ses ennemis; mais en revanche, il finira par s'aliéner tout à fait ses amis, et par refroidir complétement la gauche qui l'a toujours soutenu avec sagesse et désintéressement. Déjà je puis vous annoncer qu'une campagne en règle s'organise dans tous les journaux conservateurs contre M. Cantonnet, un préfet du 4 septembre envoyé à Lyon, et de qui l'on annonce ironiquement que M. Barodet se montre satisfait. Sans vouloir tenir compte de cette nécessité qu'il n'était pas possible de mettre autre chose à Lyon qu'un préfet républicain, on va sur ce terrain organiser contre le gouvernement une opposition aussi violente que s'il n'avait pas, par d'autres choix de préfets et par des polémiques à l'adresse de la droite, cherché évidemment et avec une affectation presque obséquieuse à plaire aux monarchistes.

Il faut donc que le gouvernement se décide, qu'il sache avec qui il veut marcher. Cette politique d'indécision, ou plutôt de confusion préméditée, a moins d'inconvénient, à coup sûr, dans une période transitoire comme celle-ci, où rien ne peut avoir une gravité extrême, puisque tout est subordonné aux volontés souveraines que le pays va faire pressentir par des scrutins partiels et imposera plus tard par des élections générales; mais que M. Thiers y songe, ce n'est pas la république, c'est lui et son gouvernement qui sont en cause, et il pourrait bien, sans s'être acquis les sympathies d'une majorité aujourd'hui virtuellement sans mandat et sans autorité, s'aliéner toutes les forces vives de l'opinion dans lesquelles seules il peut se retremper pour continuer à fonder les institutions nouvelles ou pour rester à la tête des affaires du pays.

*La Tribune*, journal républicain de Bordeaux, interrompt sa publication, M. Peychez, le gérant, étant obligé de se constituer prisonnier.

Le discours de M. Jules Simon à la distribution des prix du concours général paraît avoir obtenu un très-grand succès. Des cris de Vive la république! ont été poussés avec l'ardeur naturelle à la jeunesse. C'est le lycée Condorcet qui a eu le plus grand nombre de nominations. Les deux grands prix de mathématiques ont été obtenus par deux frères.

La démission de M. de Vogué paraît prendre aujourd'hui une certaine probabilité.

M. Thiers aurait insisté auprès de M. de Gontaut-Biron, pour qu'il ne s'éloignât pas de Berlin pendant tout le temps des entrevues des trois empereurs; non que la présence de notre représentant diplomatique puisse lui assurer quelque chance d'être mieux renseigné sur les entretiens des souverains, mais parce qu'un congé pris par lui en ce moment aurait une apparence de protestation ou tout au moins de bouderie.

Des promotions nombreuses, qui ne s'élèvent pas à moins de 800, vont avoir lieu dans l'armée pour les grades inférieurs; il n'y a pas moins de 420 sous-lieutenants qui passent lieutenants; les autres promotions sont de sous-officiers.

M. de Kératry rentre dans le journalisme; il sera attaché à la rédaction du journal *le Soir* qui l'a si vivement défendu.

L'évêque de Nantes vient d'ordonner des prières pour obtenir le beau temps; il y a d'autant plus de chance qu'elles seront exaucées, que depuis deux jours la température se remet tout à fait.

*Autre correspondance.*

Paris, 12 août.

Aujourd'hui a eu lieu, à la Sorbonne, la distribution des prix du concours général. Le ministre de l'instruction publique, qui présidait, avait à ses côtés, à droite, le général Ladmirault, le préfet de la Seine, le secrétaire général du ministère; à gauche, M. Vautrain, président du conseil municipal de Paris, M. Rameau, maire de Versailles, et M. le préfet de police; pas ou peu d'uniformes, plus d'habits brodés en or ou en argent; le ministre et les membres du bureau, sauf le général Ladmirault, étaient en frac et cravate blanche.

A midi précis, la séance s'ouvre par un discours latin de M. Crouslé; aux mots de république, aux éloges adressés à M. Thiers, l'assistance répond par des applaudissements. La jeunesse est toute frémissante d'enthousiasme lorsque le professeur lui dit que la France compte sur elle pour la résurrection.

Ensuite le ministre s'est levé et a lu avec beaucoup de calme et parfois avec une grande chaleur son discours; lorsqu'il est arrivé à cette phrase :
« Je vous parlais en commençant de la résurrec-
» tion de la France, vous savez à qui nous la de-
» vons; cette activité qui décourage les plus jeu-
» nes, ce bon sens infaillible, ce jugement péné-
» trant, cette âme à la fois vigoureuse et clémente,
» ce sont les lettres qui l'ont donnée à notre pays et,
» laissez-moi dire, sans déchirer le pacte de Bor-
» deaux, à la république ; » tout ce passage, qui s'adresse à M. Thiers, a été accueilli par des applaudissements frénétiques. Que les journaux bonapartistes viennent dire maintenant que les jeunes gens ne veulent pas recevoir leur prix de la main d'un ministre, parce qu'il est républicain! Au seul mot de république tout l'auditoire, professeurs, élèves, assistants confondaient leurs bravos dans une longue acclamation.

Le prix d'honneur du discours latin était offert par le président de la république. Il se composait de huit magnifiques volumes en maroquin rouge : la correspondance administrative de Louis XIV. Outre le prix de langues vivantes donné par le ministre, M. Jules Simon a donné personnellement un prix pour les langues vivantes et un prix pour la géographie. Ces matières d'enseignement ont pris cette année une grande extension dans nos lycées.

Le fils de l'envoyé de Belgique, M. le baron Beyens a eu un prix au concours général; le ministre de l'instruction publique, se souvenant de l'accueil cordial qu'il a toujours reçu en Belgique, lorsqu'il y faisait se conférences sur la liberté de conscience, a invité le jeune Beyens au grand dîner qui aura lieu ce soir au ministère de l'instruction publique. On me dit aussi, qu'outre les élèves qui ont eu les prix d'honneur, les deux meilleurs élèves de l'école normale, désignés par le directeur, assisteront au dîner. C'est là une innovation.

Les nouvelles nominations préfectorales ont été en général bien accueillies, sauf la nomination de M. Limbourg. En effet, le préfet de l'Hérault, qui est un orléaniste panaché d'un républicanisme très-pâle, se trouvera comme M. de Kératry aux prises avec les mêmes difficultés; seulement le gouvernement espère que M. Limbourg mettra plus de courtoisie et d'esprit de conciliation dans ses rapports avec les conseils électifs de Marseille.

Le *Courrier de France* publie la lettre suivante adressée à M. Marius Topin, un de ses rédacteurs, par M. Saint-Marc Girardin.

« Morsang-sur-Seine, par Corbeil, 5 août.

« Monsieur,

» Je ne veux pas entrer dans mon repos sans vous remercier très-vivement de l'article que vous avez consacré à mon rapport, ou plutôt au rapport de la majorité de la commission de prorogation, car il y a eu de la plume de tout le monde. Vous avez bien voulu entrer dans la pensée conciliatrice du rapport, et, en la soutenant, vous l'avez fortifiée. La pensée du centre droit est une pensée de bonne entente avec M. Thiers, et j'écrivais avant-hier à un de mes amis que ce qui me plaisait le plus dans l'heureux dénoûment de la prorogation, c'est que le centre droit avait reconquis son chef. Nous voulions le faire le 20 juin quand en bonnets à poil, dit-on, nous avions été causer avec lui. Ce jour-là, nous n'avions pas réussi. La gauche, vous l'avez admirablement dit, n'était pas encore dupe, ce jour-là; elle était encore à duper. Le tour fait, M. Thiers est revenu à ses bons et naturels sentiments, à ses vrais alliés. Que sortira-t-il de ce raccommodement de ménage? Il n'en sortira rien que de légitime et de digne de votre appui, dont nous vous remercions tous, mes amis et moi, très-sincèrement et très-cordialement.

» Votre très-dévoué,

» SAINT-MARC GIRARDIN. »

Un des collaborateurs de *l'Avenir militaire*, qui a assisté aux expériences d'artillerie exécutées hier à Trouville, en présence de M. le président de la république, adresse à ce journal la lettre suivante :

« Trouville, le 10 août.

» Les expériences d'artillerie annoncées déjà depuis quelques jours ont eu lieu aujourd'hui. Le temps, très-mauvais dans la nuit, s'était remis peu à peu au beau.

» Je crois nécessaire, avant d'entrer dans les détails de cette journée, de vous prévenir que je dois me montrer très-réservé et négliger certaines indications qui ne seraient pas sans grave inconvénient : vous pouvez d'ailleurs considérer comme absolument exacts et précis tous les renseignements que je vous transmets.

» La plage choisie pour ces expériences se trouve à droite de l'hôtel des Roches-Noires et du chalet Cordier, habité par M. Thiers. Une falaise très-abrupte s'élève de ce côté, mais elle cesse brusquement à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sur une plate-forme de 7 à 800 mètres sont placés en batterie trois pièces : deux de 7 et une de 4.

» Ces canons ne sont pas, comme on le pense généralement, ceux qui ont servi pendant la guerre et le siége de Paris. Ils ont été modifiés par le colonel de Reffye et ne ressemblent en rien aux autres pièces. C'est pour le canon de 4 surtout que les changements ont été importants : cette pièce se charge par la culasse.

» Les obus employées sont des obus à fusée percutante, et je puis vous dire que dès aujourd'hui on considère cette fusée comme adoptée; elle ne diffère de celle qu'emploient les Prussiens que par quelques modifications très-heureuses, dans le détail desquelles je ne puis entrer.

» A une heure un quart, le premier coup de canon retentissait et attirait les curieux que maintenait un cordon de gendarmes à pied.

» Le président de la république était accompagné du ministre de la guerre en uniforme, du général Forgeot, directeur de l'artillerie, du colonel de Reffye, du colonel Vasse, directeur du matériel au ministère, et de nombreux officiers d'état-major, parmi lesquels j'ai remarqué MM. de Fénelon et de Faye, officiers d'ordonnance du président de la république, et Chaband-Latour, aide de camp du ministre de la guerre.

» A partir d'une heure un quart jusqu'à deux heures vingt minutes, les coups de canon se sont succédé sans interruption. Une barque très-petite ancrée en pleine mer servait de but aux projectiles. A quelques centaines de mètres d'elle, se trouvait un aviso de l'Etat, *le Coligny*, qui, après chaque coup, arborait un pavillon de marine pour indiquer le résultat.

» Derrière les artilleurs (ils étaient vingt-quatre, commandés par un chef d'escadron), avait été dressé un mât au haut duquel les signaux étaient répétés pour indiquer à bord de l'aviso qu'ils avaient été compris. Deux officiers de marine surveillaient cette délicate opération.

» M. Thiers, debout au milieu des officiers, suivait de l'œil l'obus que l'on voyait très-distinctement tomber. Le temps moyen qui s'écoulait entre la sortie de la bouche et le point d'arrivée a varié entre vingt-huit et trente-deux secondes, à cause du vent, qui était contraire.

» Je ne puis vous faire connaître quelle était la distance du bateau qui servait de but, car le ministre tient essentiellement à ce qu'elle demeure ignorée, mais je puis dire qu'elle était considérable et de beaucoup supérieure à celles qu'on avait obtenues jusqu'ici.

» Grâce aux modifications que lui a fait subir le colonel de Reffye, la pièce de 4 se chargeant par la culasse a une portée que l'on ne pouvait espérer : ce résultat est considérable, car il décidera probablement le maintien du canon de 4 nouveau, et les avantages au moins comme poids sont si évidents.

» Pas un coup n'a atteint absolument le but, ce qui s'explique par la distance et les mouvements du bateau, mais aucun ne s'en est écarté sensiblement; l'expérience, sans être décisive pour la justesse, est donc bonne, et M. Thiers, en se retirant, a vivement félicité les officiers qui l'entouraient.

» Un seul officier étranger a obtenu d'assister à ces essais : c'est un colonel d'artillerie suisse, qui a été chargé par son gouvernement de faire parvenir à Trouville des canons d'un nouveau modèle, qui sont attendus d'un jour à l'autre et seront prochainement mis en batterie.

» Ce colonel a, pendant les expériences, fait passer sa carte au président de la république, qui a immédiatement envoyé M. de Fénelon pour lever la consigne.

» Pour vous donner une idée de la sévérité de cette consigne, il me suffira de vous citer le fait suivant : l'attaché militaire d'Autriche, le major Kodolwitch, a fait demander hier à M. Thiers l'autorisation de suivre les expériences, et cette permission a été refusée.

» A l'état-major, qui est établi dans un bâtiment annexé des Roches-Noires, on ne croit pas qu'il y ait à Trouville d'autres officiers étrangers; aucun du moins ne s'est fait connaître.

» L'attaché militaire anglais est attendu d'ici à quelques jours.

» Le général Le Tellier Valazé a quitté Trouville hier. »

Voici la lettre de MM. Jules Favre et Lachaud au procureur général près la cour de Paris :

« Paris, 10 août 1872.

« Monsieur le procureur général,

» Notre devoir est de déférer à votre justice un fait inouï qui s'est passé la semaine dernière à la cour d'assises de Versailles : ce fait témoigne de la part de son auteur une méconnaissance inexplicable de la loi, des droits de la défense, des obligations du juge envers l'accusé.

» Le sieur Loutrel et la femme Meyer étaient traduits devant la cour d'assises de Seine-et-Oise comme inculpés d'intelligences avec l'ennemi, le premier comme auteur principal, la seconde comme complice. Leur affaire, fixée à la session d'avril, avait été une première fois remise à raison d'un pourvoi formé contre l'arrêt de mise en accusation. Ils ont donc subi depuis la mise en état de l'instruction une première prolongation de captivité de trois mois.

» Ils attendaient avec une impatience bien légitime l'ouverture du débat fixée au 3 août, lorsque l'avant-veille de ce jour un sieur X..., qui faisait partie du jury, adressa à M. le président de la cour d'assises, une lettre s'exprimant, dit l'ordonnance que nous allons citer, son opinion sur l'accusation portée contre les deux inculpés.

» Cette ordonnance ajoute que M. X... « écrivait au nom de plusieurs de ses collègues. »

» La pièce que nous allons transcrire démontre l'inexactitude de cette information.

» Avertis par M. le président et M. le procureur de la république, nous les suppliâmes de ne point s'arrêter à cet incident et de passer outre aux débats, sauf à récuser le ou les jurés qui auraient fait connaître leur opinion.

» M. le président ne crut pas devoir céder à nos instances, et le 2 août il rendit une ordonnance renvoyant l'affaire à une autre session; elle est ainsi conçue :

« Considérant qu'il résulte, tant d'une lettre qui
» nous a été adressée par un des jurés de la session,
» parlant au nom de plusieurs de ses collègues, que
» des informations par nous recueillies, qu'un cer-
» tain nombre de jurés ont publiquement manifesté
» leur opinion sur l'accusation portée contre Loutrel
» et la femme Meyer;
» Considérant qu'il y a lieu de craindre que le jury
» ne soit pas dans un état complet d'impartialité
» pour apprécier cette accusation, et qu'il importe,
» aussi bien dans l'intérêt de la défense que dans
» celui de la vindicte publique, de renvoyer l'affaire
» à une autre session;
» Vu l'art. 306 du code d'instruction criminelle,
» ordonnons que l'affaire Loutrel et femme Meyer sera
» retirée du rôle de la présente session et la ren-
» voyons à la prochaine assemblée du jury.

» Signé : SALMON. »

» En fait, la religion de M. le président avait été surprise. Le juré qui lui avait écrit n'avait trouvé auprès de ses collègues aucune adhésion.

» Voici, en effet, dans quels termes ceux-ci ont relevé le récit d'un journal qui leur reprochait de s'être associés à la démarche du sieur X... :

« Monsieur le directeur,

» Nous vous adressons ci-inclus une protestation
» que nous avons adressée à M. le directeur du
» *Petit Journal* avec prière de vouloir bien l'insérer
» dans votre estimable journal. Dans son numéro
» du 5 courant, *le Petit Journal* publie un article
» intitulé *Un conflit à Versailles* et signé *Thomas*
» *Grimm.* Dans cet article vous annoncez que les
» jurés de Seine-et-Oise ont envoyé à M. le président
» de la cour d'assises une députation chargée de pro-
» tester contre la présence de M. Jules Favre au
» banc de la défense dans l'affaire Loutrel-Meyer.
» Les jurés de Seine-et-Oise n'ont pas donné une
» semblable mission à un ou à plusieurs de leurs col-
» lègues. C'est donc à tort que vous imputez à tous
» les jurés de la session *le fait d'un seul juré, qui de*
» *son propre mouvement* et en dehors de nous a cru
» devoir soulever le conflit dont vous parlez, conflit
» sur la convenance duquel nous n'avons pas à nous
» expliquer, puisque nous y sommes complétement
» étrangers.
» Veuillez, monsieur le directeur, insérer cette
» réclamation dans votre prochain numéro et agréez
» l'assurance de nos sentiments distingués.

» Ont signé :

MM. Defouches, Marque, Manger, Henri (Charles-Auguste), Felletier de Rueil, Bagaillon, Gautier, Hamoroy, Guérin, Dantier, Lesueur, Sévest, Masse, Lefebvre (Jean-Baptiste), Jandrille, Deoref, Henri (Louis-Désiré), Beaumarchais, Flamand, Jeannin, Lucas, Mourecq, Baron, Cosson, Pergault, Pigeon, en tout 26 sur 30 jurés.

» Plusieurs des signataires nous affirment que les trois autres ont protesté verbalement.

» Le sieur X... demeure donc seul, et il n'est pas difficile de deviner le sentiment qui l'a inspiré.

» Nous n'avons pas encore obtenu communication de sa lettre visée dans l'ordonnance de M. le président.

» Si nous sommes bien renseignés, il y est dit que le signataire proteste contre la présence au banc de la défense d'un ancien membre du gouvernement de la défense nationale, assistant une Prussienne accusée d'intelligence avec l'ennemi. Il ajoute qu'il se retirera si l'avocat reste chargé de la défense.

» Il est de toute évidence qu'une semblable déclaration porte une atteinte coupable aux droits des accusés et à ceux du barreau. Si un juré peut manifester un blâme contre un avocat, une opinion sur l'accusation, et menacer d'un déni de justice ceux qui ne s'inclinent pas devant ses haines politiques ou privées, il n'y a plus de défense possible, il n'y a plus de justice; la magistrature, le barreau, les accusés sont à la merci de la passion et de l'intrigue.

» La loi ne saurait tolérer de si funestes conséquences; elle a prévu, elle punit l'acte qui les entraîne.

» Cet acte est un déni évident de justice réprimé par l'art. 185 du code pénal, qui est ainsi conçu :

« Tout juge au tribunal, tout administrateur ou au-
» torité administrative qui, *sous quelque prétexte que*
» *ce soit*, même du silence ou de l'obscurité de la loi,
» aura dénié de rendre la justice qu'il doit aux par-
» ties, après en avoir été légalement requis, et qui
» aura persévéré dans son déni après avertissement
» ou injonction de ses supérieurs, pourra être pour-
» suivi et sera puni d'une amende de 200 fr. au
» moins, de 500 fr. au plus et de l'interdiction de
» l'exercice des fonctions publiques depuis cinq ans
» jusqu'à vingt ans. »

» Cette disposition comprend tous les cas de refus de rendre la justice.

» Ce refus, il est vrai, ne constitue un délit qu'autant que le juge a été légalement requis; cette réquisition a dû certainement être adressée au sieur X... Nous connaissons trop bien les scrupules des honorables magistrats qui ont reçu ses déclarations pour n'être pas convaincus qu'il a été sommé par eux de remplir son devoir, averti des résultats dommageables pour la justice, pour les accusés que devait amener son obstination. Procès-verbal a dû en être dressé : et d'ailleurs invoquer dans un cas pareil un défaut de formes serait une échappatoire bien peu sérieuse : elle ne saurait prévaloir contre l'esprit de la loi.

» Il nous paraît impossible que cette loi n'atteigne pas un fait aussi grave, et qu'après avoir accompli sa méchante action le sieur X... ne soit pas appelé à en répondre.

» Elle a causé un préjudice irréparable aux malheureux accusés qui avaient droit à être jugés et qui l'ont vainement demandé.

» Le sieur X..., par son délit, leur fait subir une captivité de trois mois; car la cour n'a pas cru que le code d'instruction criminelle lui permît de leur accorder la liberté provisoire. En apprenant cette terrible nouvelle, la femme Meyer a été frappée d'une congestion cérébrale; elle est au lit, en proie à de cruelles souffrances, son état est si grave que ses défenseurs n'ont pu encore la voir.

» Le sieur Loutrel n'a pas été moins rudement atteint; ce n'est point aux nécessités sociales, c'est au caprice haineux d'un de leurs juges que ces malheureux font le sacrifice de leur liberté.

» Sous l'empire de toutes les législations le déni de justice a été considéré comme un acte criminel.

» Nous devions, monsieur le procureur général, appeler votre attention sur celui qui s'est produit dans des circonstances bien faites pour émouvoir l'opinion publique.

» Nous avons pleine confiance dans les mesures que vous dicteront votre conscience, votre respect de la loi, votre amour du bien public.

» Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments de haute considération.

» LACHAUD.

» JULES FAVRE. »

» *P. S.* L'envoi de cette lettre a été retardé par les démarches faites, pour nous assurer de l'authenticité de la protestation de MM. les jurés, insérée dans le *Libéral de Seine-et-Oise*, du dimanche 11 août. »

M. Jules Favre vient, en outre, d'adresser au *Journal des Débats* la lettre que voici :

« Monsieur le rédacteur,

» Permettez-moi quelques brèves observations à propos de l'article que vous avez consacré, dans votre numéro d'hier, à l'affaire Loutrel-Meyer; non que je veuille discuter votre opinion sur la liberté de la défense que vous supprimez d'un trait de plume au nom de la politique, mais je considère comme un devoir de rectifier les erreurs que vous avez commises sur la femme Meyer, contre laquelle, sans égard pour sa position d'accusée, plusieurs organes de la presse ont dirigé des incriminations mal fondées, de nature à égarer l'opinion publique.

» La femme Meyer n'est pas Prussienne, elle est Française. Originaire du pays de Nassau, elle est devenue notre compatriote en épousant un honnête et brave soldat, qui a plusieurs fois répandu son sang pour la France. Au moment de la guerre il était sous-officier garde-magasin, à Versailles; il est entré à Paris, où sa conduite pendant le siége lui a valu d'être décoré, sur la présentation de ses chefs, unanimes à le recommander comme un modèle d'honneur et de probité.

» Je n'ai pas besoin de vous dire sa douleur. C'est pour n'y avoir pas été insensible que je me suis exposé aux outrages des feuilles bonapartistes et radicales naturellement unies pour m'insulter, et aussi, monsieur, à vos vertes remontrances.

» La femme Meyer n'est pas non plus accusée d'espionnage. Restée seule à Versailles, par l'ordre de son mari, elle a protégé le magasin à fourrages de l'Etat; elle a été choisie par la garde nationale pour parlementer avec l'ennemi, et, pendant toute la durée de l'occupation, elle n'a cessé, grâce à sa connaissance de la langue allemande, d'intervenir pour préserver des Français contre les violences de l'ennemi. Les débats établiront qu'elle a eu le bonheur d'en sauver plusieurs.

» Elle a eu, je le sais, le tort grave de servir d'intermédiaire et d'interprète à un marchand de fourrages, accusé d'avoir fourni des denrées aux Prussiens; j'ai la conviction qu'en cela elle a été plus ignorante que coupable. J'avais, j'ai encore la ferme espérance que, dans son appréciation élevée de la justice, le jury lui tiendra compte de ses intentions, de son dévouement, de son courage, et qu'il la rendra à son digne mari.

» Aussi est-ce pour moi une grande douleur d'avoir été le prétexte de la prolongation de sa captivité. J'aurais voulu, pour tout au monde, qu'il eût été possible de la lui épargner :

» Un mot encore : Vous me reprochez durement d'avoir accepté cette défense, et vous ajoutez que ceux qui ont eu le malheur de ne pouvoir repousser l'ennemi appelé sur notre sol par le crime des bonapartistes et de leur maître, doivent se condamner à la retraite. Je le pense comme vous, monsieur, mais à mes yeux la retraite, ce n'est pas le repos, c'est le travail, ce sont les services rendus. Conseiller, consoler, défendre ceux qui souffrent ne m'avait pas paru jusqu'ici un acte coupable ou inconvenant. Vous, estimez que la vraie dignité consiste à s'en abstenir. J'ai le regret de ne pouvoir être de votre avis. C'est en m'efforçant d'être utile à ceux qui, suivant votre impression, « me conservent quelques sympathies » que je cherche, non à effacer, mais à adoucir le sentiment indestructible des malheurs de ma patrie.

» Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments de considération très-distinguée.

» JULES FAVRE.

» Ce 11 août 1872. »

On lit dans l'*Opinion nationale* :

« Nous pensons pouvoir annoncer d'une manière certaine qu'un avis officiel sera publié demain pour annoncer le jour où doit commencer l'échange des récépissés provisoires délivrés aux souscripteurs du nouvel emprunt.

Cet échange aura lieu à partir de vendredi prochain, 16 août. Les souscripteurs recevront en même temps que leur certificat de rente, le remboursement des sommes excédant le montant de versement de garantie exigible pour la rente qui leur est allouée.

» Les souscripteurs peuvent laisser cet excédant et même se libérer entièrement de suite; ils profiteront ainsi de l'escompte de 6 p. c. à partir du 29 juillet, ce qui fait ressortir l'emprunt à moins de 81 fr. »

On lit encore dans le même journal :

« L'Agence Havas a cru pouvoir démentir la nouvelle de la démission de M. de Vogué, ambassadeur de France à Constantinople, publiée hier par l'*Opinion nationale.*

» Nous affirmons de nouveau que M. le ministre des affaires étrangères a fait demander, samedi matin, à M. Melchior de Vogué sa démission d'ambassadeur. »

Un membre du centre droit, M. Louis Passy, député de l'Eure, a prononcé, il y a huit jours, à un concours agricole tenu aux Andelys, un petit discours politique que publie le *Journal des Débats*. Il a résumé à son point de vue la situation actuelle et donné son appréciation sur l'issue probable de la lutte engagée entre républicains et monarchistes. Le *Journal des Débats* fait ses réserves sur le fond; à plus forte raison faisons-nous les nôtres, surtout en ce qui concerne les éloges trop libéralement distribués à la « majorité » de l'assemblée. Mais, en somme, il n'est pas sans intérêt de constater les dispositions auxquelles inclinent en ce moment certains conservateurs qui ne veulent pas être à perpétuité des brouillons, et nous reproduisons, à cette fin, le passage que voici de l'allocution de M. Louis Passy :

« N'oubliez pas la situation de l'année dernière. Considérez la moitié du territoire envahie, la capitale insurgée, le trésor vide, les armées prisonnières ou dispersées, le trouble, la douleur, la folie dans les esprits, et au milieu de cette effroyable tempête une Assemblée, seul refuge de l'ordre, de la paix, de la nationalité française, contestée, insultée, outragée, sans autre force que la force de son droit et de son patriotisme.

» Où en sommes-nous aujourd'hui? L'ennemi recule vers notre triste frontière. Le crédit de la France,

Ayuntamiento de Madrid

économe et laborieuse, s'est affermi dans des emprunts formidables qui sont de grands actes politiques. Les services publics sont réorganisés, l'armée se refait, les ruines se réparent, la France travaille et paie. Avons-nous donc perdu du temps? avons-nous donc commis des fautes? avons-nous mal choisi notre chef, et n'est-ce pas avec une satisfaction légitime que nous pouvons offrir au pays tout entier le tableau de nos laborieux efforts?

» Et pourtant que d'accusations contre l'Assemblée nationale! que de reproches injustes et de perfides calomnies! que de manœuvres pour parvenir avant l'heure à une dissolution dangereuse et même impossible! Vous ne croyez pas, je le sais, à ces récits avec lesquels la presse amuse l'opinion publique! Mais vous ne savez peut-être pas le fond, le vrai de la situation. Je vais vous le dire.

» M. Thiers a été acclamé à Bordeaux le chef du gouvernement; or, tous les partis savent que la masse très-considérable et très-digne de respect des hommes d'ordre et de travail sont portés à soutenir le gouvernement, parce que le gouvernement représente la sécurité, et que le commerce, l'industrie, l'agriculture, ne peuvent vivre sans la sécurité.

» La gauche, la minorité de l'Assemblée, ce qu'on appelle, si vous voulez, les républicains de la veille, a très-bien senti qu'après les insuccès du gouvernement de la défense nationale et les excès de la Commune, elle ne pouvait tenir dans la situation que les événements lui avaient faite; elle a compris qu'elle devait changer de terrain et d'attitude.

» Avec une sagacité rare, la gauche a pris pour plan de conduite de s'effacer derrière M. Thiers, de s'approprier M. Thiers, de se confondre avec M. Thiers, c'est-à-dire de se confondre avec le gouvernement. Elle a poussé si loin ces résolutions, qu'elle n'a pas hésité tout récemment à sacrifier ses principes économiques dans le vote sur l'impôt des matières premières, pour mériter la reconnaissance de M. Thiers, et persuader à la France que M. Thiers est son obligé et son patron.

» Le plan était habile, il faut en convenir. La droite, la majorité de l'Assemblée, ce qu'on appelle, si vous voulez, les monarchistes, l'a surpris et déjoué. La droite a dit : « Nous ne pouvons pas laisser croire que M. Thiers, parce qu'il est le président de la république, est l'allié, le patron de tous ceux qui se disent nos adversaires. Il ne s'agit pas de la république, mais de la révolution. La république existe de fait; nous ne demandons pas mieux qu'elle dure; mais elle ne peut durer que si elle se dégage de ses procédés, de son tempérament et de son personnel révolutionnaire. Le gouvernement de M. Thiers est notre gouvernement, car M. Thiers est le chef du parti conservateur et nous sommes la majorité. »

» Aussi, mes chers compatriotes, non-seulement on ne songe pas dans l'Assemblée nationale à renverser M. Thiers, mais on se dispute son action, son prestige, l'action, le prestige du gouvernement; non-seulement on ne songe pas à faire des conspirations, mais si les éléments de la situation actuelle demeurent ou s'améliorent, comme j'en ai la confiance, il n'est pas malaisé de prévoir qu'après ou peut-être même avant la libération du territoire, le dénoûment sera, sous les auspices de M. Thiers, une transaction entre les intérêts conservateurs et le maintien de la république.

» Plus nous avancerons vers le terme de nos travaux, plus vous verrez la lutte s'accuser entre les deux grands partis de l'Assemblée sur le terrain que j'ai indiqué, et si vous vous rappelez alors mes paroles, vous comprendrez la suite des événements. »

---

Une anecdote de circonstance au moment où l'on parle tant de l'incident Vogué.

Un ambassadeur de Charles-Quint auprès de Soliman, empereur des Turcs, venait d'être appelé à l'audience de cet empereur. Comme il vit, en entrant dans la salle d'audience, qu'il n'y avait point de siége pour lui, et que ce n'était pas par oubli, mais par orgueil qu'on le faisait tenir debout, il ôta son manteau et s'assit dessus avec autant de liberté que si c'était un usage établi depuis longtemps; il exposa l'objet de sa mission avec une assurance et une présence d'esprit que Soliman lui-même ne put s'empêcher d'admirer. Lorsque l'audience fut finie, l'ambassadeur sortit sans prendre son manteau. On crut d'abord que c'était par oubli, et on l'avertit : il répondit avec autant de gravité que de douceur : « Les ambassadeurs du roi mon maître ne sont point dans l'usage de remporter leur siége avec eux. »

— On lit dans *la France* :

« Mme de X... possède, avenue de la Reine-Hortense, un hôtel de confortable apparence et splendidement meublé.

» Les richesses qu'il renfermait excitaient la convoitise des aventuriers, et déjà Mme X... avait été victime d'une série de vols s'élevant à 60 ou 80,000 fr.

» Un jour, elle constata l'absence de son porte-monnaie contenant une somme d'environ 500 fr. et une clef en or, la clef d'une armoire où elle serrait son argenterie et ses diamants. Croyant l'avoir égarée dans ses appartements, elle fit faire des recherches par ses domestiques, en qui elle avait la plus entière confiance.

» On ne trouva rien. Mme de X..., persuadée qu'elle avait perdu son porte-monnaie sur la voie publique, fit sa déclaration au bureau spécial de la préfecture, et cessa de s'occuper de cette affaire.

» Deux jours après, ayant besoin de ses diamants pour se rendre en soirée, elle fit ouvrir l'armoire par un serrurier.

» Elle demeura stupéfaite en s'apercevant que cette armoire avait été dévalisée.

» On avait enlevé des bijoux et des parures pour plus de 60,000 fr., une caisse de couverts et surtouts de table en argent massif, d'une valeur de 15,000 fr., une petite pendule en or massif et plusieurs autres objets d'un grand prix.

» Mme de X... alla aussitôt déposer une plainte entre les mains de M. Angeli, commissaire de police du quartier du faubourg du Roule.

» Ce magistrat ouvrit une enquête. Deux domestiques et quelques personnes fréquentant l'hôtel à titre de fournisseurs furent arrêtés. On opéra des perquisitions à leurs domiciles; mais en absence de preuves, on dut les relaxer.

» Le temps s'écoula, et, sans discontinuer les investigations, on commençait à désespérer de percer le mystère de cette affaire, quand un jour, un individu d'extérieur assez convenable se présenta chez l'un des principaux joailliers de la capitale, le sieur V..., rue Taitbout, et lui offrit en vente une certaine quantité de diamants.

» L'attitude embarrassée du visiteur inspira au négociant quelques soupçons. Afin de s'assurer s'il était le légitime propriétaire de ces parures, il lui en proposa un prix de beaucoup inférieur à leur valeur réelle. L'individu accepta sans difficulté.

» Le joaillier lui demanda alors des explications au sujet des initiales gravées sur certains bijoux. Le vendeur déclara qu'il avait été chargé de cette vente par une personne haut placée, peu jalouse de faire connaître la détresse momentanée qui l'obligeait à se séparer de ses diamants.

» Il ajouta, en outre, qu'il était en mesure de fournir des références et qu'à son hôtel on donnerait sur lui tous les renseignements désirables.

» Le sieur V... voulut l'accompagner immédiatement à cet hôtel. L'aspect des lieux et de l'ameublement le convainquit qu'il avait affaire à un aventurier, mais il se garda bien de laisser paraître ses impressions. Il affecta, au contraire, de se montrer pleinement satisfait des explications qui lui étaient données et disposé à la conclusion de cette affaire pour laquelle une simple formalité était encore à remplir : la constatation de l'identité du vendeur par-devant le commissaire de police du quartier.

» L'aventurier s'y rendit sans défiance.

» Ce commissaire se trouvait être précisément M. Angeli. Au mot de diamant, il dressa l'oreille et demanda, comme par simple curiosité, à voir les parures. Il reconnut immédiatement les bijoux de Mme X... dont la désignation minutieuse lui avait été remise.

» Le magistrat interrogea alors le chevalier d'industrie, lui fit écrire quelques lignes pour juger de son degré d'instruction, et le pressa tellement de questions qu'il finit par obtenir de lui des aveux complets.

» Le vol avait été commis par cet individu, nommé S..., de complicité avec un domestique de Mme de X... C'est ce dernier qui avait trouvé le porte-monnaie contenant la clef d'or de l'armoire. Il avait aussitôt conçu le projet de s'emparer des valeurs qu'elle renfermait avec le concours de son ami S..., dont il connaissait la moralité peu scrupuleuse. Le soir même, pendant l'absence de Mme X..., le vol fut commis.

» S... avait emporté chez lui les objets soustraits et les avait envoyés à Bruxelles dans de vieux meubles, par la petite vitesse, afin de dérouter tous les soupçons.

» Quelques jours après, il se rendit lui-même dans cette ville où le domestique arrêté d'abord, puis relaxé, comme nous l'avons dit, s'empressa de le rejoindre.

Ils avaient essayé alors de se défaire des diamants; mais ayant rencontré des difficultés auxquelles ils n'avaient pas songé ils étaient revenus à Paris où S... avait fait la tentative malheureuse que nous venons de raconter. Il a été arrêté et mis, ainsi que son complice, à la disposition de la justice.

» Les voleurs avaient laissé en Belgique l'argenterie, la pendule en or et différents bijoux. Mme de X..., sur les indications qui lui ont été fournies, s'est rendue à Bruxelles et les a rapportés, en sorte que la perte qu'elle a subie dans cette affaire est presque insignifiante. »

— Une correspondance du journal *le Havre* raconte l'anecdote suivante :

« Hier, en sortant de l'hôtel des Roches-Noires, le président de la république fut pris par une averse épouvantable. Pas de parapluie, pas d'abri, et il voulait rentrer chez lui. M. Thiers avise devant la porte de l'hôtel une voiture, et demande au cocher de le mener au chalet Cordier. Le cocher regarde à deux fois celui qui lui donne cet ordre. Voyant son hésitation, quelqu'un sortit de l'hôtel, et lui dit que c'était le président de la république qui venait de monter dans sa voiture. Sur cette déclaration il partit à fond de train, et déposa quelques instants après M. Thiers au seuil du chalet. Alors seulement M. Thiers s'aperçut qu'il était dans une voiture de maître et non dans un coupé de louage. Il demanda à qui appartenait l'équipage, et fut fort contrarié en apprenant que c'était à M. de Moltke, l'ambassadeur, en ce moment en villégiature à Trouville. Le soir même, il adressa, avec sa gaieté et sa verve habituelle, quelques mots d'excuses à M. de Moltke, se promettant à l'avenir d'examiner les voitures avant d'y monter. »

— CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus du mardi 6 au lundi 12 août de 4,054 déposants, dont 588 nouveaux, 283,031 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 1,347 déposants, dont 611 soldés, 279,350 fr.

---

### Bulletin de la bourse de Paris.

12 *août*. — La Bourse est très-ferme, mais les affaires sont peu actives. Les dispositions du marché sont toujours satisfaisantes, mais les achats de la spéculation ne sont pas appuyés par les demandes du public. Cette réserve des capitaux de placement s'explique par le retard apporté à la délivrance des certificats de l'emprunt.

Le capitaliste qui achète de l'Emprunt veut recevoir en échange de son argent un titre représentant la somme qu'il dépose.

Tant que le trésor n'aura pas échangé les récépissés contre les certificats, on ne pourra pas compter sur le concours des capitaux de placement et le classement de l'emprunt ne sera pas commencé. Il faut donc espérer que cet échange aura lieu dans un bref délai, et le crédit de l'Etat est intéressé dans cette question qui appelle une prompte solution.

La Rente, qui restait samedi à 55-40, a ouvert à 55-55, a fait 55-65 et s'est tenue très-ferme de 55-55 à 55-60. Au comptant, on a varié de 55-45 à 55-40.

Le 5 p. c. a progressé de 86-40 à 86-50. Le comptant s'est tenu de 86-65 à 86-45.

L'emprunt monte de 88-05 à 88-30, et revient à 88-10. Les cours du comptant sont les mêmes que ceux du terme.

L'emprunt libéré est plus ferme de 84-75 à 84-85.

Les actions de la Banque de France sont très-recherchées; elles ont haussé de 120 fr. depuis samedi; elles ont été cotées 4,190 et 4,250 fr.

Le Foncier est également en hausse notable de 910 à 920 fr.

Le Mobilier monte de 447-50 à 450 fr.; le Mobilier espagnol est à 500 fr.

L'emprunt italien est stationnaire de 68-85 à 68-80.

Il y a une baisse importante sur le 6 p. c. péruvien, qui de 78 1/4 a rétrogradé à 76 3/4. Cette réaction a été provoquée par la nouvelle d'une insurrection à Lima; mais l'ordre n'a pas tardé à être rétabli, et il est vraisemblable que la baisse sera réparée plus facilement encore.

Bonne tenue des chemins français et des lignes étrangères.

*Trois heures*. — La clôture est très-ferme, il y a eu une légère réaction un peu avant la clôture, mais au coup de cloche toutes les valeurs se relèvent sensiblement.

---

### COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Mmes de Vertus sœurs, inventeurs brevetées de la *ceinture régente*, remplaçant le corset, ont l'honneur de prévenir les dames qu'elles sont toujours à Paris, 27, chaussée d'Antin.

*Le savon royal de Thridace de Violet*, parfumeur Paris est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique : *A la Reine des Abeilles*.

---

## NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 12 août.

Le *Globe* contient les observations suivantes à propos du projet d'augmentation des tarifs de chemin de fer en Angleterre :

« Les représentants des principales lignes de railways sont convenus, nous dit-on, d'élever leurs prix généralement, et dans tout le pays, après le mois de septembre. Déjà sur plusieurs lignes le transport des marchandises est augmenté. Beaucoup de gens sont fortement d'avis que les voyages en chemins de fer sont déjà d'un prix déraisonnable, et ne songent guère à considérer la question comme résolue par le prétexte du haut prix du charbon. Nous craignons bien que ce prétexte ne soit avant peu invoqué pour justifier une forte extorsion. Ce qui se passe pour les steamers de la marine fluviale démontre déjà que le fret s'y est accru de 100 p. c., pour compenser, soi-disant, une augmentation du prix du combustible qui ne s'élève pas à 50 p. c. De sorte que la cherté de cet élément devient une source de profit au lieu d'être une cause de perte. Il suit de là, en ce qui concerne les chemins de fer, que toute mesure hâtive basée sur une cherté qui peut n'être que temporaire, ne saurait être un acte sage ni même prudent. Il n'existe pas une ligne en Angleterre dont les tarifs ne soient déjà aussi élevés qu'il est possible et qui ne puisse supporter une certaine réduction. Enfin, si les Compagnies trouvent bon de récolter les bénéfices de la saison d'été, il est de toute justice qu'elles s'abstiennent de faire payer par les voyageurs, moins volontaires, de la mauvaise saison, les plaisirs de l'été qui l'a précédée. La bonne administration des chemins de fer, comme celle des postes, consiste à diminuer graduellement les tarifs, sans égard aux circonstances. Il est très-rare qu'une élévation de prix puisse être justifiée en aucune façon. Il ne faut pas perdre de vue qu'une surcharge du tarif quasi infinitésimale ferait plus que couvrir une perte quelconque résultant de la cherté du charbon. Le public peut conclure de là que si les prix de parcours en septembre subissaient une augmentation sensible appréciable, il ne pourrait en être grevé que sous de faux prétextes. »

---

Le *Times* rapporte qu'un meeting en plein vent, d'environ 1,000 personnes a été tenu samedi dernier à Bradfort. Cette réunion avait pour but de trouver les moyens de réduire le haut prix de la viande. Un ouvrier a été appelé au fauteuil de la présidence.

L'opinion générale du meeting était que le haut prix actuel de la viande de boucherie provenait de la pénurie de bœufs et de moutons et qu'il fallait trouver des remèdes à un mal qui augmente chaque jour. Aucun blâme n'a été adressé aux bouchers qui, on le sait, voudraient franchement coopérer de tous leurs efforts à augmenter les provisions.

Il était donc urgent de rechercher les moyens d'augmenter ces approvisionnements si nécessaires. Et s'il était vrai, par exemple, que le gouvernement employât des mesures restrictives contre les importations de bœufs et de moutons, dans l'intention de favoriser les intérêts des producteurs, on le solliciterait d'y mettre fin.

Deux résolutions ont été votées à l'unanimité. Par la première, le meeting engage tout le monde à s'abstenir de bœuf pendant un mois, et de veau et d'agneau pendant douze mois. Par la seconde, il est dit que les résolutions seront placardées dans toute la ville, et que le meeting s'ajourne à une semaine, afin de se préparer à une démonstration encore plus importante sur la question.

---

### Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

12 *août*. — La bourse est entièrement inactive. Nous sommes à la veille des règlements de comptes de quinzaine et l'attention des spéculateurs est entièrement absorbée par la liquidation du passé, de sorte qu'aucun d'eux ne songe à s'engager dans de nouvelles opérations.

Au marché des valeurs publiques étrangères, malgré l'inactivité qui prévaut, les prix sont restés les mêmes que samedi dernier. Les consolidés anglais, bien que n'ayant fait aucun pas en avant, ont une tendance à la hausse. Nous pouvons en dire autant des valeurs américaines.

Au marché des chemins de fer, les actions anglaises, bien qu'elles aient été modérément recherchées, sont restées fermes et dans beaucoup de cas elles ont monté d'un huitième à 1/4. Celles de l'Erié sont descendues d'un demi.

On a coté : fonds anglais :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 p. c. consolidé, au comptant | 92 1/4 | à | 92 3/8 |
| A terme | 92 3/8 | à | 92 1/2 |
| 3 p. c. réduit et nouveau | 92 3/8 | à | 92 1/2 |
| 5 p. c. de l'Inde | 106 0/0 | à | 106 1/2 |
| 4 p. c. id. | 110 0/0 | à | 110 1/2 |
| Actions de la Banque | 000 | | |
| Id. de l'Inde | 000 | | |
| Rente française : | | | |
| 3 p. c. | 53 3/4 | à | 54 0/0 |
| 6 p. c. 1870 | 98 1/2 | à | 99 0/0 |
| 5 p. c. | 2 1/2 | à | 2 3/4 |
| Dito 1872 | 2 13/16 | à | 2 15/16 |
| Italien 5 p. c. | 00 0/0 | à | 00 0/0 |

Les demandes d'escompte ont été sans importance et les brokers opèrent volontiers à 3 1/4 et 3 3/8 p. c.

---

## NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

(*Correspondance particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

New-York, 30 juillet.

Je ne songeais à rien moins qu'à vous écrire cette semaine, lorsque j'ai reçu un télégramme m'annonçant que l'affaire Vogt était entrée dans une nouvelle phase. J'ai cru devoir retourner à New-York, afin d'être le premier à vous faire connaître l'incident.

Le procès Vogt est revenu samedi devant le juge Pratt, de la cour suprême. Quelques jours auparavant, les défenseurs de l'accusé avaient présenté une requête ayant pour objet d'obtenir sa relaxation, conformément au vœu de la loi, attendu que, depuis sa mise en accusation (*indictment*), « un temps raisonnable » — expression de la loi — s'est écoulé sans qu'il ait été mis en jugement.

Le juge Pratt a rejeté la requête, et annulé, par conséquent, le *writ of habeas corpus* qu'elle avait motivé. Il a ajouté que sa décision n'empêchait pas l'accusé de réclamer sa mise en liberté sous caution.

Cette décision était évidemment inattendue pour Vogt; car lorsque ses avocats, MM. Anthon et Kintzing la lui eurent fait connaître, il manifesta une profonde émotion. Leur surprise du reste n'a pas été moindre que la sienne, car ils croyaient leurs arguments irréfutables. Mais il leur en était réservé une autre qui devait considérablement accroître l'émotion de leur client.

En effet, pendant que ses défenseurs préparaient une requête de mise en liberté sous caution, ils ont appris qu'un nouveau mandat d'arrêt avait été décerné contre Vogt, à la suite d'une instance civile introduite contre lui par la comtesse Stéphanie Duval de Beaulieu, fille du feu chevalier Dubois de Bianco (assassiné à Bruxelles dans la nuit du 2 octobre dernier), aux fins de recouvrer dudit accusé la somme de 50,500 francs faisant partie des titres et valeurs volées à la suite du meurtre, laquelle somme il se refuse à restituer, bien qu'on sache qu'elle a été déposée par lui entre les mains de diverses personnes demeurant aux Etats-Unis.

Le juge Pratt a fixé à trente mille dollars la caution à fournir dans l'instance civile; mais cet ordre ne sera mis à exécution que si Vogt est relaxé sous caution dans l'instance criminelle.

Or, comme il ne pourra jamais fournir cette caution de trente mille dollars (150,000 fr.) Vogt n'est pas près de sortir de prison; à moins qu'il ne se décide à restitution.

Je profiterai de cette lettre pour vous donner quelques nouvelles.

Les archives de la commission mixte anglo-américaine, organisée en vertu du traité de Washington, seront transportées dans les premiers jours de septembre à Newport (Rhode Island), où la nouvelle session de la commission doit s'ouvrir le 11 dudit mois. Le délai pour la présentation de réclamations est expiré depuis le 26 juin. Le nombre de celles qu'a présentées l'Angleterre est de 478; et, comme je vous l'ai déjà écrit, celui des réclamations américaines n'est que de dix-neuf. Tous les mémoires seront imprimés pour la mi-août. Quelques-uns d'eux n'ont pas moins de quatre à cinq cents pages. Il ne restera plus à imprimer que les preuves et les dépositions des témoins.

En parlant de commission mixte, celle qui fonctionne entre le Mexique et les Etats-Unis vient d'avoir un dénoûment aussi brusque qu'inattendu. Dans un des derniers cas qui lui ont été soumis, l'ancien commissaire mexicain n'ayant pu s'entendre avec le commissaire américain, il avait été convenu de déférer la question au tiers-arbitre. Mais, avant que le secrétaire de la commission eût rempli les formalités nécessaires, le commissaire mexicain a été remplacé, et son successeur a refusé non-seulement de sanctionner le renvoi au tiers-arbitre, mais encore d'entrer dans aucune espèce d'arrangement. De façon que tout va être à recommencer, à moins que le nouveau gouvernement mexicain n'envoie un autre représentant, moins entêté ou moins obtus.

Une autre difficulté diplomatique vient d'être heureusement aplanie. Les ministres d'Angleterre et des Etats-Unis se refusaient à s'accroupir devant le Micado, tandis que ce souverain du Japon restait assis. Après des discussions qui n'ont guère duré moins longtemps que celle qu'a enfantée la question de savoir si l'on devait casser les œufs à la coque par le gros bout ou par le petit, il a été convenu que, dorénavant, les ministres étrangers et le Micado se tiendraient debout. L'amiral Jenkins, de la marine des Etats-Unis, a été le premier personnage présenté ainsi.

Je vous ai dit, je crois, mais je n'en voudrais pas répondre, que les démocrates dissidents doivent se réunir en convention, le 3 septembre, à Louisville (Kentucky), pour désigner un troisième candidat à la présidence des Etats-Unis. Cette manœuvre tournera probablement à l'avantage du général Grant, attendu que, pour si petit que soit le nombre des électeurs qui voteront pour le nouveau venu, il pourra empêcher les deux candidats sérieux d'obtenir la majorité absolue nécessaire; auquel cas, ainsi que je vous l'ai écrit, l'élection serait dévolue à la Chambre des représentants, qui nommerait certainement Ulysse Grant.

Mais beaucoup de nos grands politiques, parmi lesquels le général Banks, *chairman* du comité des affaires étrangères, ne mettent pas le moins du monde en doute l'élection d'Horace Greeley.

Le Président, sa femme et ses deux fils, le lieutenant Frédéric Grant et Jesse Grant, accompagnés du général Porter, viennent de passer par New-York. Ils vont faire une excursion sur le Saint-Laurent jusqu'à la baie d'Alexandrie et aux Mille-Iles. Presque tous les ministres sont en villégiature ou en campagne électorale : Washington est désert.

Il y aura dans le mois d'août quatre achats par le Trésor de titres 5/20, deux de deux millions et deux d'un million seulement, et cinq ventes d'or, dont deux de deux millions et trois d'un.

La question des tissus dits *worsteds* est tranchée; ils seront admis à jouir de la réduction de dix pour cent sur les droits d'entrée qui s'appliquera le 1er août.

Nous apprenons ce matin, 31, que le sénateur Sumner, longtemps indécis, s'est déclaré pour Greeley et Brown dans une lettre vraiment remarquable.

L'or a décroché hier le cours de 115, et il a fermé à 114 7/8 demandé.

Le coton middling uplands est tombé à 21 1/2.

---

## BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

### France.

PARIS, *mardi*, 13 *août*

M. Thiers viendra aujourd'hui dîner et coucher à l'Elysée, à Paris.

Il présidera demain le conseil des ministres et retournera ensuite à Trouville.

PARIS, *mardi*, 13 *aout*.

On assure que le conseil des ministres, sous la présidence de M. Thiers, examinera spécialement demain, la nomination des maîtres de requêtes du conseil d'Etat.

*L'Opinion nationale* annonce comme un fait certain, que les travaux des Prussiens à Belfort ont repris subitement un développement considérable.

TROUVILLE, *lundi*, 12 *août*.

Après les expériences d'artillerie, qui ont paru démontrer la supériorité des pièces de 4, M. Thiers est rentré au chalet.

La foule des curieux s'est précipitée sur le passage du Président.

Tout le monde saluait.

Quelques-uns ont crié : « Vive Thiers. »

Demain auront lieu des exercices de tir au chassepot.

Ce matin M. Guizot a déjeuné au chalet.

### Angleterre.

LONDRES, *mardi*, 13 *août*.

L'envoyé japonais a présenté ses lettres de créance.

La journée d'hier, anniversaire de la délivrance du Derry, s'est passée à Dublin sans désordres.

Les démonstrations et les processions habituelles ont eu lieu.

LIVERPOOL, *mardi*, 13 *août*.

Le steamer *City of New-York* est arrivé avec 500,000 dollars en numéraire.

Le steamer *Calabria* est arrivé avec 239,000 dollars en numéraire.

Le steamer *Leipzig* est arrivé.

### Pays du Nord.

COPENHAGUE, *mardi*, 13 *août*.

La princesse Christian de Schleswig-Holstein est accouchée d'une fille.

### Péninsule ibérique.

MADRID, *mardi*, 13 *août*.

La nouvelle annonçant que le roi Amédée aurait signé un décret abolissant l'esclavage dans les colonies espagnoles est dénuée de fondement.

MADRID, *lundi*, 12 *août*.

Hier a eu lieu une réunion d'environ 300 membres de l'Internationale pour statuer sur la demande de secours des grévistes de Malaga.

La réunion a résolu de leur conseiller de continuer leur résistance aux exigences des patrons.

Une quête a été faite pour secourir les grévistes.

### Orient.

CONSTANTINOPLE, *lundi*, 12 *août*.

Les ambassadeurs et ministres étrangers se sont réunis mardi à l'ambassade de Russie.

Nubar pacha était présent.

Les ministres n'ont pu se mettre d'accord sur le projet de réforme judiciaire de l'Egypte.

De grandes divergences existent surtout relativement à la juridiction criminelle.

Un rapport a été adressé aux divers gouvernements auxquels la question a été référée.

GIBRALTAR, *lundi*, 12 *août*.

Le steamer belge *Emma David*, capitaine Seykes, venant de Taganrog, est parti pour Anvers.

MALTE, *lundi*, 12 *août*.

Le steamer belge *Louis David*, capitaine Hanssen, venant d'Anvers, est parti pour Odessa et Taganrog.

CASTELMARRE, *lundi*, 12 *août*.

Lee steamer belge *Fanny David*, cap. Vander Have, venant d'Anvers est parti pour la mer Noire.

### Outre-Mer.

NEW-YORK, *lundi*, 12 *août*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 115 1/2; plus haut prix, 115 1/2; plus bas, 115 1/8; change en or sur Londres, 108 7/8; id. sur Paris, 000 0/0; 5/20 bons américains (1885), 117 0/0; 5 p. c. id. (1871), 112 7/8; actions du chemin de fer illinois, 130; id. Erié, 46 3/4; Chicago, 90 0/0; Central Pacific, 102 1/4; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 21 3/4.

### Bulletin des bourses.

PARIS, 13 *août*. — Emprunt 1871, 86-70 0/0. — Rente 3 p. c., 55-65 0/0. — Crédit mobilier français, 446-00. — Crédit mobilier espagnol, 506-00. — 5 p. c. Italien, 69-05 0/0. — Cons. turcs 5 p. c. 1865, 53-85. — Société Générale, 491-00. — Ch. autrichiens, 786-00. — Ottomans nouv., 327-00. — Ch. de fer lombards, 496-00. — Id. hongrois, 000-00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord d'Espagne, 205 0/0. — Espagnol int. 25 5/8. — Id. nouv., 29 3/4. — 5/20 Bons américains 1882, 106 5/8. — Egyptiens, 00-00. — Morgan 513 0/0. Lots de Paris, 252 0/0. — Prime sur l'or, 0 0/0. — Change sur Londres, 25-64 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0. — Id. sur Hambourg, 000 0/0. — Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque franco-hollandaise, 00-00. — Emprunt 1872, 88-37.

PARIS, 13 *août*. — Huile de colza (100 kilogr.) courant mois, 89-25; id. septembre, 90-25; 4 derniers mois, 92-00; 4 premiers mois, 93-00; huile de lin courant mois, 105-50; septembre, 103-00; 4 derniers mois, 99-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 66-50; sept.-oct., 61-50; 4 dern. mois, novembre, 59-75.

AMSTERDAM, 13 *août*. — Aut. rente pap. mai, 60 1/16. — Id. argent, janv., 65 3/8. — Lots autr. (1860), 566 0/0. — Id. (1864), 160 0/0. — Lots hongr. (1870), 117 1/4 — Consolidés turcs (1865), 52 3/4. — 5/20 bons américains (1882), 98 3/16. — Espagne intér. 25 1/2. — Id. extér. (1869), 29 3/4. — Id., différée 00 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 3/4. — Mexic., 00 0/0. — Changes : Londres, 12-06 0/0; Paris, 00 0/0. Francf., 000 0/0; Hamb., 00 0/0. — Pérou, 76 0/0. — Ottoman. 154 3/4. — Portugais, 41 3/4. — Empr. franç. 1872, 79 5/8.

LONDRES, 13 *août*. — Consol. angl. 92 1/2 à 92 5/8. — 5/20 bons amér. 1882 92 0/0 à 00 0/0. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act. 37 1/4 à 37 1/2 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 52 1/2 à 52 3/4. — Id., 1869, 64 0/0 à 64 1/4 — Espagnol, 1869, 29 1/4 à 00 0/0. — 5 p. c. italien, 67 0/0 à 00 0/0. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 22 0/0 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 1/4 à 17 1/2 — Lombards, 19 1/4 à 00 0/0. — 5 p. c. français, 3 0/0 à 3 1/4 — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 76 0/0 à 76 1/2. — Change : sur Paris, 25-95; sur Hambourg, 13-11 1/8; sur Anvers, 25-70. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 65 1/2 à 65 3/4; id. papier, 50 1/2 à 51 0/0. — Nouvel emprunt, 3 5/8 à 3 7/8.

LIVERPOOL, 13 *août*. — *Cotons*. — Clôture : Marché lourd.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 8,000 b., dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation.

Middling upland, 9 13/16; id. Orléans, 10 3/16; Bengale, 4 7/8 à 5 1/4; Dhollerah, 6 7/8 à 7.

BERLIN, 13 *août*. — Autrich. rente pap., 61 1/4. — Id. argent, 66 3/8. — Lots autr., 1860, 94 3/8. — Id. 1864, 92 1/2 — Créd. mob. aut., 208 1/2. — Chem. de fer aut. 207 1/8. — Id. Lombard 128 1/4 — Turcs, 1865, 51 7/8. — 5 p. c. Italiens 67 5/8. — 5/20 bons amér. 1882, 97 1/8. — Actions Banq. centr. anvers., 109 3/4. — Change : Amsterdam 139 7/8. — Paris, 79 1/4. — Londres 6-21 5/8. — Belgique 79 1/3. — Vienne 90 1/2. — Saint-Pétersbourg, 89 5/8.

BERLIN, 13 *août*. — Seigle, août, 51 3/4; sept.-oct., 51 7/8. — Froment, août, 84 5/8; sept.-oct., 77 3/4. — Huile de colza, août, 23 0/0; sept.-oct., 23 0/0; avril-mai, 23 1/3

FRANCFORT, 13 *août*. — Chem. de fer Lombards, 225 0/0. — Autriche, rente argent, janvier, 65 7/8. — Id., papier, mai, 60 15/16. — Lots autrichien (1860), 94 3/8. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 365 0/0. — Ch. de fer autric., 362 1/4. — Lots hongrois (1870), 117 0/0. — 5/20 bons américains (1882) 96 3/8. — Change sur Londres, 118 3/8. — Id. sur Paris, 92 1/2. — Id. sur Amsterdam, 98 3/8. — Id. sur Vienne, 106 1/2. — Id. sur Hamb., 87 3/8. — 5 p. c. français 1872, 87 5/8. — Banque bruxelloise, 112 3/4. — Actions. Banq. centr. anvers., 111 3/4. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID, 12 *août*. — Intérieur, 26-65. — Extérieur, 31-35.

---

### Bourses du jour. — Cours d'ouverture du 13.

VIENNE. — Crédit mob. autr., 341-60. — Lots autr. (1860), 103-40. — Id. (1864), 146-00. — Autriche, rente papier, 66-45. — Napoléons d'or, 8-80 0/0.

---

## COURRIER DES MODES.

*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 13 août.

Le luxe n'a pas attendu le succès de l'emprunt pour reprendre ses droits, et depuis longtemps on aurait pu raconter ses splendeurs si l'on n'avait pas cru devoir attendre, pour en parler, l'affirmation que les quarante-deux milliards sont venus apporter à la résurrection de la France! Comment admettre qu'un mari discute le budget de la toilette de sa femme, quand elle peut répondre par ce chiffre fabuleux que jamais un pays n'avait atteint dans ses plus beaux jours de prospérité! On peut donc, dès aujourd'hui, reprendre l'énumération des merveilleuses fantaisies dont les trousseaux et les corbeilles de tulles de Mlles de C. et de V. ont étonné Paris il y a quelques semaines. L'hiver a été triste cette année, on *n'osait* pas se réunir en grand gala et sauf les lundi de la duchesse de G., les mercredis de la duchesse de P.-B., les mercredis de la comtesse de B. et les réceptions du duc d'A. à Paris et à Chantilly, il n'y a eu rien de bien saillant comme élégance jusqu'aux soirées de contrat de Mlles de C... et de V... dont nous parlions tout à l'heure. Elles sont parties pour leurs terres du Nord et de Bretagne sitôt après leur mariage, et ce ne sera guère que l'hiver prochain que l'on pourra admirer leurs bijoux incomparables, leurs dentelles exceptionnelles et des costumes du matin qui ne peuvent être comparés qu'à leurs robes de bal!

Le noir continue à dominer dans toutes les toilettes des femmes vraiment élégantes. Par les grandes chaleurs, on a porté beaucoup de robes en mousseline noire garnies de valenciennes blanches. On fait les mêmes toilettes en mousselines lilas, bleues, vertes ou roses, et garnies aussi de valenciennes, de dentelles de Bruges ou de dentelles anglaises. Le costume se compose d'une jupe de mousseline à deux ou trois volants très-amples et d'une blouse boutonnée devant et très-relevée de derrière. Une ceinture pareille les fixe à la taille en agrafant par-devant sans nœud ni autre garniture. Elle a seulement par derrière une basque carrée garnie comme la blouse et qui tombe sur le relevé de la jupe de manière à figurer un corsage postillon lors même que la blouse est d'un seul morceau. Cette forme de robe va également bien aux femmes maigres dont elle dissimule les angles et aux femmes fortes dont elle ne dessine pas trop les contours. Les bonnes couturières ont seules le secret d'habiller leurs clientes selon leurs tournures et elles ont remarqué qu'il faut habiller large les femmes trop fortes parce que rien ne grossit comme de porter des vêtements trop ajustés. — Comme dans toutes les choses de la vie, l'œil cherche ce que l'on veut lui dissimuler et grossit encore ce que l'on cherche à cacher.

Les robes de batiste écrue ont été très-recherchées pendant les grandes chaleurs; on les garnit en guipure de même couleur à franges ou sans franges, de dentelles Cluny blanches ou de bandes pareilles bordées des deux côtés d'une petite valenciennes. La baronne de P... a porté au printemps des costumes en toile bleue comme les blouses des paysans; ils étaient garnis de guipure blanche et avaient un certain cachet d'originalité, mais ils n'ont pas tardé à être portés par tout le monde et par conséquent à être répudiés par les femmes vraiment élégantes.

Le velours est décidément adopté pour garniture des robes d'été. On en fait des ceintures et des brides pour relever les jupes des robes de toile ou de batiste, mais quelques femmes vont trop loin en le portant en jupon sous des tuniques de batiste. Il ne fallait rien moins que toute la distinction de la comtesse de G. pour faire passer une jupe de velours bleu avec une veste de grosse toile écrue, ouvrant sur un gilet en velours bleu pareil à la jupe. Mme B... portait le même jour une jupe de velours noir avec une casaque en laine écrue bordée de franges et de velours noir et ouvrant sur un gilet de velours.

Les jupes de velours dans cette saison sont toujours lourdes à l'œil et ont un air poussiéré qui leur nuit beaucoup. — Beaucoup de femmes sont lasses des fouillis retroussés que l'on porte depuis deux ans et reviennent aux jupes unies couvertes de petits volants jusqu'à la ceinture. Le jour de son mariage avec le comte de T..., la duchesse de B... portait une longue robe de faille mauve à petits volants alternés en faille et en crêpe. Un petit mantelet pareil à pans carrés complétait cette toilette, qui a été si remarquée qu'on l'a reproduite dès le lendemain en faille gris arsenic et en poult de soie vert bleu. Les couleurs fausses sont très à la mode. Depuis un an on voit des nuances que l'on ne connaissait pas et auxquelles l'œil s'est habitué après avoir été choqué au premier moment. C'est surtout les verts, les gris et les bleus que l'on a *travaillés* de manière à les rendre méconnaissables! Quand on se trouve en face de ces nouvelles nuances, on a besoin d'un examen *sérieux* pour savoir à quelle couleur elles appartiennent. Il faut convenir pourtant qu'elles vont bien au teint et qu'elles ont infiniment plus de distinction que les couleurs voyantes et plus accusées.

Plusieurs femmes très-élégantes ont assisté à la distribution des prix de l'école dominicaine d'Arcueil et parmi elles on a remarqué la marquise de G... en costume de faille vert bouteille garni de guipure grise surmontée d'un galon de plumes frisées, nuancées de plusieurs gris; la comtesse de B. en jupe noire à trois volants, tunique et corsage en algérienne cannelle, et la comtesse de M., en jupe noire et casaque de laine anglaise blanche, bordée de velours noir et garnie d'une haute frange en laine blanche ondulée.

Presque toutes les casaques se portent sur des jupons noirs garnis de un ou plusieurs volants. On les fait souvent avec un ou deux volants froncés qui s'arrêtent au lé de devant de la jupe, et alors ceux du devant sont plissés à plis plats.

D'autres jupes se font à plis plats partant du dessous de la tunique, ce qui donne à la jupe l'apparence d'être plissée depuis la ceinture. Il faut avoir trois jupes noires pour être suffisamment montée en fraîches toilettes; une que l'on met le matin avec une casaque toute simple; une pour les visites qui doit être plus garnie et une pour les dîners intimes où la robe à traîne ne serait pas de mise. On ne porte ces dernières que pour des visites de cérémonie, des mariages, des dîners parés ou des réunions du soir. Seulement les costumes ne sont plus commodes comme ils l'étaient, parce que les jupes traînent derrière de deux ou trois mains et que l'on a mille peines à les relever à cause du fouilli de la tunique relevée. On a vu de très-jolis costumes mercredi à la Madeleine, au mariage du comte de L. avec Mlle de T. La nouvelle marquise de L., belle-sœur de la mariée, était en faille bleue turquoise garnie de merveilleuse valenciennes; la vicomtesse de T. en mauve garni d'effilés mousseux blancs et la marquise de B... en faille rose et dentelles blanches. Ces trois costumes se composaient d'une jupe assez longue de derrière à plusieurs volants avec des têtes bouillonnées, d'une tunique relevée en pouff et d'un corsage à basques et à gilet. On ne porte guère que cette forme : des casaques à ceinture ou des blouses. On a voulu essayer de mettre à la mode des polonaises; mais l'œil n'est pas encore fait à ce grand aplatissement après les excès du gonflement des costumes actuels. Mlle Gabrielle B. vient d'épouser M. L. J. à l'Assomption; la toilette était fort simple comme il convient dans cette saison, une longue robe de poult de soie blanc à volants de crêpe, une tunique en dgao et un voile de tulle à la Lucie. — Trouville était le rendez-vous de l'élégance avant l'arrivée du monde officiel qui a suivi M. Thiers. — On y remarquait les toilettes de la duchesse de M... et de la comtesse Edmond de D... Ces dames portent beaucoup de costumes en batiste pour les jours chauds et de laine anglaise blanche ou grise pour les soirées qui commencent à fraîchir au bord de la mer. Deux modes à signaler *pour ne pas les suivre*, ce sont les robes blanches à petits carreaux de guipure, pareils aux dossiers de fauteuils et les costumes faits avec des nappes damassées blanches, écrues ou roses. Un jour que les grandes couturières ne savaient qu'inventer, elles ont imaginé ces deux genres de toilettes qui sont horribles et du plus mauvais goût. Les femmes qui veulent du nouveau à tout prix sont obligées d'accepter des modes qu'elles doivent trouver elles-mêmes affreuses. Et les chapeaux? Il est bien difficile d'en parler, car pour les définir exactement, il faut dire que l'on se met *de tout* sur la tête sous la dénomination générale de chapeau! C'est pointu, arrondi, relevé, baissant, mais toujours surchargé de plumes, de fleurs, de fruits, d'oiseaux; enfin un fouillis inextricable!

Les *rabagas* sont tout simplement les feutres de nos maris, très-ornés comme les autres, et dont le bord de devant est relevé droit vers le ciel en jetant le fond rond en arrière.

Les seuls chapeaux dignes de ce nom sont ceux en dentelle noire, avec des aigrettes et des brides roses ou bleues. Ce sont ceux adoptés par la comtesse de F. qui a le goût le plus sûr en fait d'élégance.

Pendant les jours chauds le concert Besselièvre a été le rendez-vous de tout ce que Paris compte encore de femmes très-élégantes. On y a vu tous les soirs Mme d'A. en costume de batiste écrue; la comtesse de L. en toilette de mousseline noire garnie de hautes valenciennes; la vicomtesse de R. en costume de batiste mauve et dentelles blanches; la marquise de B. en foulard bleu garni de franges mousseuses blanches et enfin les demoiselles de T... en mousseline blanche à volants avec de longues ceintures romaines nouées sur le côté. Ces ceintures sont un joli complément de toilette et sont aujourd'hui à un prix abordable. On en trouve de très-belles dans les prix de 10 à 15 fr. Quelques femmes leur préfèrent les écharpes en crêpe de Chine, mais elles sont un peu lourdes, un peu molles, et malgré leurs prix beaucoup plus élevé, elles ne sont pas aussi parées que celles à larges raies romaines. Les eaux d'Aix en Savoie sont très-suivies cette année comme toujours.

Il y a eu quelques femmes très-élégantes au commencement de la saison, mais aujourd'hui les malades sérieux y dominent et les toilettes y sont, par conséquent, plus simples. La comtesse de B... porte de charmants costumes en foulard uni, relevés sur des jupes de nuances plus foncées. La vicomtesse de M... y a été très-remarquée en mantille espagnole posée sur un haut peigne andalou. Pour les courses à Chambéry et au lac du Bourget, on porte surtout des blouses de toile écrue, garnies de dentelles écrues sur des jupes à volants de faille noire. On y a vu aussi des blouses de foulard bleu, vert ou violet à pois blancs, toujours sur des jupes noires. Une chose très-laide, ce sont les costumes de deux nuances disposés en lais alternés avec la moitié de la casaque d'une nuance et l'autre moitié de l'autre. Mme de B... avait une toilette bleue de ce genre l'autre soir au Cirque et elle avait l'air de porter une robe toute fanée et rapiécée. Les toilettes excentriques se voient le samedi au Cirque, où le demi-monde domine, et le mardi et le vendredi on trouve au concert Besselièvre le *vrai* monde et tout ce que Paris contient d'élégantes de passage ou retenues à Paris par des raisons de famille ou d'affaires. Le concert Besselièvre a su conserver une pureté de composition qui est pour beaucoup dans son succès.

COMTESSE DE MARLY.

---

### Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES DU 12. — Goetinck, peintre-décorateur, rue de Schaerbeek, et Waterschoot, id. — Donvil, journalier, rue de la Prévoyance, et Vanden Eede, servante, id. — Paul, employé, rue Breughel, et Baerzeele, modiste, rue Marché-au-Bois. — Crets, employé, rue de la Montagne, et Douchar, id. — Winssinger, propriétaire, à Ixelles, et Hurmignie, rue de la Chapelle. — Suederick, journalier, à Ixelles, et Blys, servante, rue de Spa. — Dutilleul, glacier, rue de la Senne, et d'Heure, servante, bouvelard de l'Abattoir. — Geesbreght, serrurier, imp. du Couvreur, et Vanden Bempt, lingère, rue de la Petite-Senne. — Van Son, menuisier, rue Haute, et Van Kuyk, tailleuse, id. — De Becker, négociant, rue aux Choux, et De Coster, demoiselle de magasin, rue du Marais. — De Buyst, journalier, impasse du Corail, et Creminger, repasseuse, id. — Laduron, employé, à Ixelles, et Brundteaux, rentière, rue du Remblai. — Geens, cordonnier, rue de la Serrure, et Holst, lingère, rue d'Anderlecht. — Schokkaert, mégissier, à Koekelberg, et Mertens, dentellière, rue des Vers. — Delcourt, mouleur, impasse du Gibier, et Closset, bordeuse de bottines, rue du Chemin de Terre.

DÉCÈS, *déclarations du* 13. — Hardy, ébéniste, 72 ans, veuf Charlier, rue du Canal. — Royck, soldat au régiment des guides, 24 ans, rue des Minimes. — Dries, fabricant de paillassons, 62 ans, époux Debeukelar, rue Pachéco. — Cremers, cordonnier, 22 ans, rue Pachéco. — Vanput, mécanicien, 60 ans, rue Haute. — Pfeiffer, tailleuse, 63 ans, rue Haute. — Bellemans, journalier, 29 ans, rue Haute. — Defourneau, cocher, 19 ans, rue Haute. — Hotton, tapissier, 62 ans, époux Foucart, rue des Quatre-Bras. — Dedoncker, 70 ans, épouse Taymans, rentier, rue d'Anderlecht. — Vanderheyden, lingère, 13 ans, impasse du Réveil. — 10 enfants au-dessous de sept ans.

---

## BULLETIN COMMERCIAL.

AUBEL, 12 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hectolitre, fr. 27-75, hausse 0-25; seigle 15-50, baisse 0-25; féverolles, 15-25, baisse 0-00; avoine, 7-50, hausse 0-00, orge, 12-00, baisse 0-50; pom. de terre, les 100 kil.. 0-00, hausse 0-00; beurre, le demi-kil., 1-27, hausse 0-05.

COURTRAI, 12 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hect., fr. 24-00 à 28-67; seigle, fr. 14-00 à 14-66. — Huile de colza, la tonne de 48 lots, fr. 83-50 à 83-25; id. de lin, fr. 88-00 à 87-50. — Tourteaux de colza, les 100 kil., fr. 18-50 à 00-00; id. de lin, 24-00 à 29-00.

GRAMMONT, 12 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, les 100 kil., fr. 35-50, hausse 0-00; méteil 24-00, hausse 0-00; seigle, 19-00, hausse 0-00; avoine, 16-00, hausse 0-00; fèves, 17-00, hausse 0-00; pommes de terre, 8-00, hausse 0-00; linette, 39-00, hausse 0-00; colza, 35-50, hausse 0-00; lin par kil., 1-45, hausse 0-00; beurre, par kil., 2-30, hausse 0-00; œufs, les 25, 2-10, hausse 0-03.

*Toiles*. — Pièces exposées en vente 00, vendues 00.

LIÉGE, 12 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 1re qual., le sac de 103 kil., fr. 36-50, hausse 0-75; id. 2e qual., 34-75, hausse 0-75; seigle, 1re qual., les 94 kil., 18-50, baisse 0-50; id. 2e qual., 17-00, baisse 0-00; orge 1re qual., le sac de 94 kil., 17-00, baisse 0-00; id. 2e qual., 15-50, baisse 0-00; épeautre, 1re qual., le muid de 112 kilog., 28-00, hausse 0-00; id. 2e qual., 26-00, hausse 0-00; avoine 1re qual., le muid de 150 kil. 24-50, baisse 1-00; id. 2e qual., 22-50, hausse 1-00.

LOUVAIN, 12 *août*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment vieux, par 100 kilog., fr. 35-50, 35-75, 36 00; id. nouv., 34-50, 35-00, 35-50; id. étranger, 00-00; seigle, 17-00, 17-25, 17-50; id. commercial, sarrasin 00-00; avoine à fourrage 15-50, 00-00; id. à brasser 16-00, 00-00; orge nouv., 19-50; graine de colza 00-00, 00-00, 00-00; huile de colza, les 100 lit., 80-00; id. de lin, 87-00.

NINOVE, 13 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 100 les kil., fr. 34-00 à 36-00; seigle, 17-00 à 18-00; avoine 14-00 à 15-00; graine de colza, 39 00 à 40-00; pommes de terre, 8-00 à 9-00; beurre, le demi-kilog., 1-25 à 1-35.

TIRLEMONT, 13 *août*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment vieux, les 100 kil., fr. 35-73, hausse 0-18; id. nouv., 34-47, hausse 0-19; seigle, 00-00, baisse 0-00; id. nouv., 17-01, baisse 0-39; avoine, 14-20, baisse 0-00; id. nouv., 00 00, baisse 0-00; colza nouv. 38-50, hausse 0-50; orge, 15-50, hausse 0-00; id. nouv., 18-00, hausse 0-00; sarrasin, 0-00, baisse 0-00; pommes de terre, 7-00, baisse, 0-00; paille, 3-00, baisse 0-00; foin, 3-25, baisse 0-00; chanvre le kil., 1-08, hausse 0-00; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00; beurre, id., 2-45, hausse 0-00; œufs, les 26, 2-10, hausse 0-00.

Ayuntamiento de Madrid

COMMERCE D'ANVERS. — 13 *août.*

*Cuirs.* — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

*Cuirs secs.*

Nº 182. 375 Rio-Grande b/fs, qq. v/s 13 2/3, fr. 135.
» 228. 403 Buenos-Ayres, Rosº v/s, 10 1/5, fr. 147.
Nº 56. 100 Bahia b/fs 1/4 v/s, 10 4/5, fr. 132.
Sº 37. 547 Buenos-Ayres, b/fs, qq. v/s 13 5/8, fr. 137.

*Cuirs salés.*

*Lacydon.* 86 M.-V., mat., b/fs, env. 29 k., fr. 76.
Du nº 15. 400 » » v/s, 20/25 k.. fr. 82
» 285. 436 B.-A., » Parana b/fs, 32/40 k., fr. 83.
» 242. 300 R.-G. b/fs, 25/32 k., fr. 81 1/2.
» » 500 » » » expéd.
Du nº 355 580 Urug., » 25/30 k., fr. 84 1/2.

*Mexique secs.*

Nº 225. 59 secs saum., secs, b/fs et v/s, qq. taureaux, 9 1/5 k., fr. 122.

*Vachettes.*

*Viâ Londres.* 300 sèches d'artes, 4 1/8 k., fr. 123.

On a vendu s/voiles, à livrer par *Cenry Ranking*, de Fray-Bentos à Falmouth et de là à Liverpool, 180 vaches Urug. saladeros, 48 7/8 liv. esp., fr. 84, provenant du saladeros Liebig, à Fray-Bentos.

*Rognures.*

*Forrybure.* 4 b. rognures avariées, fr. 22.

*Laines.* — Nous n'avons pas appris d'affaires aujourd'hui.

*Cafés.* — Marché parfaitement soutenu. On a encore vendu de premières mains, 400 sacs Saint-Domingue, à prix fermes.

*Saindoux.* — Marché ferme. On a vendu 250 tierçons Wilcox disp. de fl. 24 3/4 à 24 7/8 entr. par 50 kilos. Actuellement on tient fl. 26 entr.

*Salaisons.* — Marché en nouvelle hausse; toutefois les affaires ont été de moindre importance, vu les hauts prix demandés par les détenteurs. On cote long middles fr. 96 entr., short middles fr. 103 à 104 entr. par 100 kil.

Dans ces prix environ 400 caisses ont été traitées pour les besoins de la consommation. En outre, il s'est vendu 100 caisses épaules salées de fr. 85 à 87, entrepôt, et 80 caisses jambons salés à fr. 150, entrepôt, par 100 kilos.

*Cotons.* — Nous connaissons la vente de 25 balles coton Salonique, à fr. 79-50 les 50 kil.

*Sucres bruts indigènes.* — On cote :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sucre à 88 degrés, disponible .... | fr. | 00 00 à | 00 00 |
| — — sur août...... | fr. | 00 00 » | 00 00 |
| — — 4 mois d'octob. | fr. | 62 50 » | 00 00 |

*Céréales.* — A notre bourse d'aujourd'hui les froments se sont bien maintenus, mais les affaires n'ont pas eu grande importance. On a payé danois 36 à 36 1/2; Sandomirca 33 1/2; Polish 29 1/2 à 32 1/2, selon qualité.

Les autres articles n'ont donné lieu à aucune affaire digne de mention.

La graine de colza est faible. Indigène et Zélande offertes de fr. 40 à 41.

| *Pétrole raffiné.* | Payé. | Vendeurs. |
|---|---|---|
| Disponible blanc.... | 47 — à — — | 47 — à — — |
| Courant........... | 46 3/4 » — — | 47 — » — — |
| Septembre......... | 46 3/4 » — — | 47 — » — — |
| Octobre........... | 47 — » — — | 47 1/2 » — — |
| 3 derniers mois..... | — — » — — | 48 1/2 » — — |
| 4 derniers mois..... | 47 1/2 » — — | 48 — » — — |

Marché soutenu.

**Navigation.** — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 11. — Le st. angl. *Zealous*, c. Laurence, de Harwich, avec div. march. et 270 pass.

Le st. angl. *City of Halifax*, c. Herd, de Liverpool, avec diverses march.

Le st. angl. *Crighton*, c. Harley, de Shields, s. lest.

Le st. angl. *Royal Standard*, c. Kirby, d'Odessa, avec froment, seigle et laine.

La goël. anglaise *Fidelity*, c. Thompson, de Pentewan, avec terre à porcelaine.

Le 3-mâts anglais *Lottie Clerkc*, c. Hines, de New-York, avec diverses marchandises.

Le brick all. *Insel*, c. Schulte, de l'Uruguay, avec diverses march.

La barque amér. *Montana*, c. Mudgett, de New-York, avec div. march.

— DU 12. — Le st. angl. *Louvain*, c. Godley, de Hull, avec div. march.

Le st. angl. *Lord Cardigan*, c. Walker, de Grimsby, avec div. march. et 13 passagers.

Le st. angl. *Zebra*, c. Bibbing, de Hull, avec div. march. et 5 passagers.

Le st. angl. *Otter*, c. Walker, de Newcastle, avec div. march. et 15 passagers.

Le steam angl. *Enterprise*, c. Targett, de Londres, avec div. march. et 18 passagers.

Le st. belge *Baron Osy*, c. Verbist, de Londres, avec div. march., 136 passagers et 4 chevaux

Le st. angl. *Glencairn*, c. Longstoff, de Middlesbro, avec fer.

DÉPARTS DU 11. — Le st. angl. *Cavalier*, c. West, pour Londres, ch.

Le st. suéd. *Sven Renstrœm*, c. Mebins, pour Gothembourg, ch.

— DU 12. — Le 3-m. amér. *Alexander*, c. Tarbox, pour New-Orleans, ch.

La goël. angl. *Blue Coat Boy*, c. Paulin, pour Londres ch.

**Marchés étrangers.** — *Grains et graines.*

LILLE, 12 *août.* — Huiles : de colza, fr. 00-00 à 00-00; de colza épurée, 00-00 à 00-00; de lin étrang.; 96-00 à 00-00; caméline, 87-00 à 00-00. — Graines : de colza, 25-00 à 27-00; œillette, 33-00 à 34-00; de lin du pays, 27-00 à 28-00; id. étrangère, 26-00 à 27-00; de caméline, 20-00 à 22 00; de chanvre, 16-00 à 00-00. — Tourteaux : de colza, 16-00 à 18-00; œillette, 16-00 à 00 00; de lin du pays, 25-00 à 26-00, id. étrangère, 22-00 à 23-00; de caméline, 17-00 à 18-00; de chanvre, 00-00 à 00-00.

LONDRES, 12 *août.* — *Céréales.* — Le temps continue à être pluvieux, et, dans beaucoup de districts, les blés coupés ne peuvent être rentrés et souffrent considérablement. Cet état de choses déplorable fait sentir fortement son influence sur les marchés.

*Blé.* — Le marché d'aujourd'hui est très-ferme. Le blé anglais est peu abondant et les quantités de blé étranger sont modérées. Il y a eu une hausse de 2 à 3 sh. par quarter sur les uns et sur les autres.

*Orge.* — L'approvisionnement est insuffisant. L'orge s'écoule lentement, avec une hausse de 6 d. à 1 sh. par quarter.

*Avoine.* — Bel approvisionnement. La demande a été assez active et nous constatons une hausse de 6 d

*Maïs.* — Le maïs s'est vendu modérément, mais il a fait 6 d. à un sh. de plus que la semaine dernière.

La *féverolle* et les *pois* étaient peu recherchés, mais ils maintenaient fermement leurs prix.

La *farine* a gagné de 1 à 2 sh. par sac.

*Houblons.* — Le mauvais temps a causé de sérieux dommages à la plante et les espérances sont moins belles. Le marché a été très-ferme. On a coté :

Récolte 1871. — Mid and East Kent, fr. 262-50 à 393-75; Weald of Kent, 175 à 225; Sussex, 175 à 210; Farnham, 288-75 à 341-25.

**Marchés étrangers.** — *Marchandises diverses.*

BORDEAUX, 12 *août* — *Spiritueux :* 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 65-00; de betterave (90 degrés) fr. 57-00.

HAVRE, 12 *août.* — La semaine s'ouvre en même position pour les *cotons*, c'est-à-dire avec des affaires assez suivies pour la consommation et l'exportation Aujourd'hui, la demande porte à peu près également sur les provenances d'Amérique et sur celles de l'Inde. Les cours tendent à la hausse pour celles des Etats-Unis, vu leur rareté relative, tandis qu'ils restent sans changement pour les sortes de l'Inde, que les détenteurs se montrent toujours assez désireux d'écouler. En disponible, on cote : le très-ordinaire New-Orleans fr. 126 à 127 ; le bas dito, fr. 118 à 119 ; le très-ordinaire Georgie, fr. 121 à 122; le bon ordinaire Oomra, ancien, fr. 82 à 83, et la même désignation, en nouveau, fr. 87 à 88.

Les ventes notées ainsi jusqu'à 4 heures vont en somme à 1,266 b., la totalité en disponible.

A terme les cours restent en voie de baisse, vu la réserve des acheteurs en face des avis assez froids qui nous parviennent d'Angleterre. On a cédé du low middling New-Orleans sur octobre à fr. 122, puis à 121-50, et du même, sur les deux derniers mois de l'année de fr. 119 à 118.

Les *cafés* restent calmes, sur place. Néanmoins, nos commissionnaires profitent de ce temps d'arrêt pour écouler journellement, à l'intérieur, les parties qu'ils ont achetées récemment en vue de la consommation. Nous n'avons eu à noter aujourd'hui que de petits lots, sans variation marquante dans les cours, soit 161 sacs Haïti, à fr. 89-50 les 50 kil. entrepôt, marchandise telle quelle; 75 sacs dito soute, de fr. 93 à 93-50 et 124 sacs Manille, détaillés de fr. 95-25 à 95-50.

Les *cuirs*, par contre, se maintiennent en bonne position, notamment les Chili salés secs, qui viennent encore d'obtenir à livrer une nouvelle faveur de fr. 2 par 50 kil. On a traité en effet, ce matin : 978 Valparaiso salés secs, à livrer par *Irène* (attendu à toute marée), au beau prix de fr. 100 par 50 kil.; 629 dito salés verts, à livrer par le même navire, à fr. 81; 1,175 Montevideo salés verts, saladeros, bœufs, disponibles, au cours établi de fr. 85, et 895 Tampico secs, disp. et à livrer par navire entré à la marée, de fr. 133 à 135, suivant mérite.

En *peaux* de chevaux, la consommation a pris également un petit lot de 340 Buenos-Ayres, sèches, à fr. 15-50 la pièce.


THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (8 h. 0/0). — Tous les soirs, *la Timbale d'argent*, opéra bouffe en 3 actes.

THÉATRE LYRIQUE (7 h. 0/0). — Mercredi 14, pour les adieux de Mme Geoffroy et de M. Dequercy : *la Périchole*, op.-b. en 3 a.; *un Mari dans du coton.* Vendredi, 16, représentations de Mlle Déjazet.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Prix d'entrée : 1 fr.; enfants, 50 c. — Les dimanches et jeudis, à 7 h. 1/2, concert de symphonie ; les lundis et samedis, à la même heure, concert d'harmonie.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz et la cascade fonctionnera. — Entrée de l'aquarium : 50 c.

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c

CIRQUE NORWÉGIEN (place Rouppe). — Tous les soirs, à 8 heures, représentation variée. — *L'Homme volant.* — *Le Jockey de New-York.* — Très-incessamment nouveau concours bienveillant et désintéressé de M. Rancy, qui présentera *Anderlecht*, cheval nouvellement dressé.

Opérations et pièces dentaires insensibles. Succès consacrés par la Fac. de méd. Les *Dents*, 1 vol. 2 fr. Drs M. et H. ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à Bruxelles, et 4, r. Meyerbeer, à Paris.

*Maladies des voies digestives et des voies urinaires* Dr SMITH, rue des Cendres, 18, Bruxelles. 2857

# SPA (BELGIQUE) — SAISON DES EAUX 1872

(DERNIÈRE ANNÉE DE L'EXPLOITATION DES JEUX)

**La saison commence le 1er mai et finira le 31 octobre.** — Pendant la saison, Bals ou Soirées dansantes dans les beaux Salons de la *REDOUTE*, Musique deux fois par jour, Spectacles, Fêtes et Concerts champêtres, Illumination de promenade, *Courses de Chevaux*. Convois de chemin de fer plusieurs fois par jour pour toutes les directions.

## Immeubles en Belgique.

**Etude de Me EYBEN, notaire à Liége,** *Rue du Pot-d'Or*, 58.

**VENTE** D'UNE **BELLE PROPRIÉTÉ située dans le Luxembourg.**

Le mardi 20 août 1872, à midi, ledit notaire EYBEN procédera, en son étude, à la vente aux enchères publiques, en une séance, de la **Propriété d'Autelbas,** située à environ 4 kilomètres d'Arlon et à 1 kilomètre de la station du chemin de fer à Autel, consistant en château et bâtiment de ferme, avec environ 133 hectares de jardin, prairies, prés arables et 20 hectares de bois.

La ferme, avec les 133 hectares de prairie et terre arable, est tenue en location par les sieurs Art, moyennant un fermage annuel de 12,400 fr. en sus de la contribution foncière.

S'adresser aux fermiers pour visiter la propriété et au notaire EYBEN pour les autres renseignements.

## Immeubles en France.

**Etude de Me MELIN, notaire à Revin.**

A vendre aux enchères publiques en détail par suite de décès, le dimanche, 18 août, à midi, à la mairie de Haybes. près Fumay (France).

**3 ACTIONS de la Société ardoisière la Renaissance**, située à Fumay, près la Gard. Cette ardoisière est dans un état très-prospère ; le dividende de l'excercice qui vient d'expirer est de 500 fr. par action. 2990

**Étude de Me BOUTROY,** *notaire à Marle (Aisne).*

**A LOUER**

pour entrer en jouissance par es versaines de 1873 :

**LA FERME DE LA TOMBELLE.**

Exploitation de 160 hectares de bonnes terres, avec corps de ferme au milieu, situé à 2 kilomètres de la ville de Marle, où il existe une sucrerie, et à proximité des sucreries d'Autremencourt et Toulis. Bail de 15 années. 2995

**42 HOTELS** de maître décorés avec luxe à vendre. **24 Maisons** de rentier avec jardin, **19 Campagnes,** la plupart près Bruxelles. Ces propriétés ne sont pas affichées, ni connues à vendre. On envoie franco la liste détaillée. S'adresser à M. LAMBERT, rue Marie-de-Bourgogne, 52, Quartier-Léopold. 2932

**Société du Crédit communal néerlandais, établie à Amsterdam.**

Les porteurs de titres de l'emprunt de fl. 7,500,000 à 3 p. c. sont informés que le remboursement des obligations sorties aux tirages des 15 janvier et 15 avril 1872, et le paiement du prorata d'intérêt acquis aux titres en question, seront effectués à partir du 16 de ce mois, savoir :

A Amsterdam, à la Caisse de la Société;
A Rotterdam, à la Banque de Rotterdam;
A Bruxelles, à la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale, Montagne du Parc, nº 1, et dans ses agences en province.

Amsterdam, le 10 août 1872.

Le directeur,
2994 C.-A. VON HEMERT.

**Société anonyme des Forges de Zône.**

L'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 17 août prochain, à 10 heures du matin, au siége de l'établissement, à Zône.

ORDRE DU JOUR :

1º Examen du bilan arrêté au 30 juin dernier ;
2º Nomination d'un administrateur et d'un commissaire.

Pour le conseil d'administration :
Le directeur-gérant,
2849 CHARLES NICE.

**MAISON IRLER**

6, place Sainte-Gudule, 6.

**GRANDE LIQUIDATION**

**MEUBLES ET SOIERIES**

25 % en-dessous du prix de factre (*Soieries pr robes*)
15 % id. du prix de fabrication (*Meubles neufs*)
*N. B.* En vente également des **meubles d'occasion** ayant déjà servi. 2861

## Immeubles en Belgique.

Les notaires DECAE et VAN BEVERE vendront publiquement, le 28 août 1872, en l'*hôtel de la Rhétorique*, à Furnes, à 3 heures de l'après-midi, une **magnifique Propriété**, d'origine patrimoniale et seigneuriale, contenant 127 hect. 39 ares 47 cent., située sur la commune d'Houthem et des Moëres (Belgique), divisée comme suit :

| | Contenance. H. A. C. | Revenu annuel. |
|---|---|---|
| 1er lot. Château du Moërland, jardin, verger, pâture | » 79 80 | Libre. |
| 2e lot. Ferme de Moërland, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures.......... | 58 43 55 | fr. 7,341 58 |
| 3e lot. Ferme de Lepoz, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures.............. | 39 44 53 | 4,916 34 |
| 4e lot. Ferme St-Léopold, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures ........... | 28 71 79 | 3,608 » |
| Total des contenances et revenu... | 127 39 67 | fr. 15,865 92 |

(Le 1er lot non compris, étant libre.)

Revenu susceptible d'augmentation. Routes pavées. Voisinage de la France et d'une grande distillerie de betteraves. Chasse et pêche abondantes. — Facilités de paiement. — S'adresser aux notaires DECAE, à Furnes, et VAN BEVERE, 13, rue Neuve, à Bruxelles, et pour visiter la propriété au jardinier du château du Moërland (Moëres). 2996

1f 50 LE FLACON **PHÉNOL-BOBŒUF** PRIX MONTYON 3f 50 LE LITRE

DÉSINFECTANT, ANTI-PUTRIDE, HÉMOSTATIQUE, INSECTICIDE

**Guérit Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau** (dartres, etc.), **Épidémies** (Petite vérole, choléra, etc.). *Chez les* **ANIMAUX** *il guérit :* **PESTE BOVINE,** Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pépie, Sang-de-rate, **Typhus,** etc. Il assainit : Ecuries, Poulaillers, Colombiers, Chenils, etc. qu'il **purge de tous insectes. — Paris, 9, rue Baillault et les Pharmacies, Droguerles, Herboristeries.**

**IMPORTATION** directe **VINS** d'Espagne et de Portugal. Mson J. Gérard. Ostende, 1, r. du Midi. Arobes de 23 bout. Tinto, fr. 29; Porto, fr 36; Moscatel, Pajarete, Malaga, Malvoisie, Xérès, Alicante, Madère, de fr. 41 à fr. 42-50. Bruxelles, 36, r. de Spa. Envoi à l'étranger contre remboursement.

*Agence d'achat et de vente* de gré à gré d'hôtels, maisons de campagne, terres, bois, etc., 52, rue du Moulin, à St-Josse-ten-Noode. Capitaux à placer. 2822

**MARIAGE.**

JEUNE HOMME, 25 ans, physique agréable, famille distinguée, 2,200 fr. d'appointements, désire s'unir à demoiselle ou veuve ayant fortune tout à fait indépendante. On n'accepte pas d'intermédiaire. Loyauté et discrétion. Ecr. Office Public. X. V. X. 2997

**A. PALLONES,**

**Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,**

*Ixelles, rue Caroly,* 32.

**LES MODES BRUXELLOISES**

JOURNAL DU GRAND MONDE.

Ce journal paraît deux fois par mois et donne avec huit pages de texte, une splendide gravure dessinée à l'aquarelle par Gustave Janet. La revue de-modes est faite par Juliette de Mangis ; c'est le journal donnant les plus belles gravures du monde entier.

Le succès a été tel que tous les numéros parus depuis le 1er octobre 1871 jusqu'au 31 mars 1872 sont complétement épuisés.

L'abonnement coûte 32 fr. par an et 16 fr. pour 6 mois. On s'abonne, en envoyant un mandat-poste, au directeur, M. Gabriel Mirc, rue Saint-Philippe, 76, Bruxelles. 2220

**AVIS AU COMMERCE.**

Le bruit a été répandu que la maison DARRIET frères et MIRAMONT, négociants en vins, à Bordeaux, avait cédé la suite de ses affaires. Ce bruit est inexact. Cette maison a cédé à une autre la clientèle qu'elle possédait au 1er janvier 1872, mais elle n'a pas cessé de faire le même genre d'affaires qu'avant le 1er janvier (gros et clientèle bourgeoise) au siége de l'ancien établissement, mais sous la raison sociale A. DARRIET et MIRAMONT. 2953

**SPA. — HOTEL DE L'EUROPE.**

Propriétaire *Henrard-Richard*. Omnibus à la station.

**SPA.** *Hôtel de Portugal.* L. GERNAY. Excellente maison. Déjeuners et dîners, à prix fixes ou à la carte. Bonne répartition. 1952

**Manchester, Sheffield and Lincolnshire Railway-Company.**

LIGNE RÉGULIÈRE DE STEAMERS entre

**ANVERS & GRIMSBY**

prenant les marchandises pour

**Manchester, Sheffield, Lincoln, Bradford. Leeds, Halifax, Birmingham, Dewsbury, Huddersfield, Liverpool,** etc., etc.

Il y a deux départs par semaine :
D'ANVERS, le *mercredi*, à midi, et le *samedi*, à 4 heures de relevée.
Et de GRIMSBY, le *mercredi* et le *samedi* soir.
S'adr. pour fret, passage et renseignts aux agents :
2374 RUYS et CORNELSEN, *à Anvers.*

**RECOLORATION DES CHEVEUX ET DE LA BARBE**

**EAU DES FÉES**

**SARAH FÉLIX**

**Pommade des Fées — Pommade Féerique**

ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

*Traité pratique des organes génito-urinaires.*

**LA PRESERVATION PERSONNELLE.**

Essai populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes, suites d'abus précoces ou excès qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité et mettent en danger le bonheur du mariage, par le Dr S. LAMERT, 37, Bedford Square, à Londres, membre du collége des chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui peuvent être traitées par correspondance. Les remèdes sont expédiés d'une manière secrète dans toutes les parties du monde.

La *Préservation personnelle*, ornée de nombreuses gravures, est en vente, sous enveloppe, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine, et dans les gares de chemins de fer. Prix : 1 franc; franco, 1 fr. 50 c.

**DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTE**

*Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris.*

Deux rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les pâles couleurs, les pertes blanches; pour fortifier les constitutions lymphatiques, régulariser la menstruation et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang.

Les véritables DRAGÉES de GÉLIS et CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, rue d'Aboukir, 99.

Dépôt à Bruxelles, chez CH. DELACRE, pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacies de chaque ville. 6

**General Steam Navigation Company.**

**BRUXELLES à LONDRES**

Par **Anvers** tous les dimanches et vendredis. |Par **Ostende** tous les mardis et vendredis.

**Billets pour l'aller et le retour valables pour un mois.**

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, 2, place Royale, Bruxelles

**VIN DE PROPRIÉTAIRE.**

Récolte 1871, la pièce, 228 lit., 115 fr. Récolte 1870 la pièce, 140 fr. *franco* dans Paris.
M. GIRARD, propriétaire, 2, place du Palais Royal.

**CAISSE** des *Emprunts* de *Villes* et d'*Etats*, 100, r. Richelieu, Paris, reçoit en compte ct à 5 p. c., les sommes destinées à des achats d'*Emprunt* 1872, fait des avances sur des valeurs cotées, exécute *ordres* de *Bourse* et *opérations* de *Banque.*

**BÈGUE** L'institution des Bègues de Paris ouvre un cours le 2 sept. *Ecrire à MM. Chervin avenue Eylau,* 90.

SAISON D'ÉTÉ 1872 — **BAINS DE HOMBOURG** — SAISON D'ÉTÉ 1872

**PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.**

Les **Eaux salines** et **muriatiques** de **Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique,** les **Bains et Douches de gaz acide carbonique,** les **Bains salins avec addition d'eaux-mères,** la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS** de **CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT,** le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ,** contenant plusieurs billards.

Toute l'année, **à Hombourg,** on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait,** et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre,** dirigé par le maître de chapelle **Garbé,** se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources ; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE,** chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi,** MM. **Stagno, Verger,** etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

**Station télégraphique.**

On se rend de **Bruxelles** à **Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De **Francfort** à **Hombourg,** le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.


### BOURSE DE BRUXELLES DU 13 AOUT

| | | | |
|---|---|---|---|
| Emp. 4 1/2 p. c...... | 102 25 | Linière de Bruxelles... | — — |
| — 4 p. c. 1871... | 100 70 | Produits au Flénu... | — — |
| — (60 % à verser) | 101 75 A. | Levant du Flénu.... | — — |
| — 5 p. c. 1838... | — — | Providence ....... | — — |
| — 2 1/2 p. c. 1844. | 63 — | Omnibus......... | — — |
| Créd. Com. 4 1/2 p. c. | 103 — | Cie Imm. de Belgique. | — — |
| — 5 p. c. 1861 | 95 — | Soc. cér. de Maestricht | — — |
| — 1868 | 98 — | BANQUES, CAISSES. | |
| C. d'ann. dues p. l'Etat | — — | Act. Banque Nationale | — — |
| Emp. de la province.. | — — | — Société Générale. | — — |
| Emp. de la ville 1853. | — — | — — capital | 1172 50 A. |
| — 1856. | 99 75 | — — réserve | 2400 — A. |
| — 1862. | — — | — Banque Belgique | 1000 — A. |
| — 1867. | — — | — — Bruxelles | 570 — A. |
| Emp. 4 1/2 p. c. 1871 | 100 15 | — Mutualité indust. | 855 — A. |
| Ville Liége 2 1/2 p. c.. | — — | — Réunies....... | 525 — A. |
| — 3 p. c. 1860 | — — | — Soc. immobilière | — — |
| — 1868 | 99 25 | — — d'Anvers. | — — |
| — d'Anvers 1859... | 98 — | B. de l'Union, libérées | — — |
| — — 1867... | 101 50 | — non lib. | 1250 — |
| — de Gand 1868... | 105 25 | B. belge du com. et ind. | 540 — |
| — d'Ostende..... | — — | Banq. des trav. publics | 630 — A. |
| OBLIGATIONS. | | Cert. liq. Banq. Gén. | 39 75 P. |
| H. et B.-Flénu, remb. | 1008 — A | Crédit liégeois ..... | — — |
| Bassins houillers remb. | — — | Banque de Tournai . | — — |
| Anvers-Gand....... | — — | B. de Crédit comm. . | — — |
| Sambre-et-Meuse..... | 825 — | Comptoir général .. | — — |
| Namur-Liége, amort.. | — — | ACT. DE CHEM. DE FER. | |
| — privilég. | — — | H. et Bas-Flénu, cap. | 1185 — |
| — 1855... | — — | Anvers-Gand ...... | 455 — A. |
| — 1859... | 328 — | Jurbise ........ | 370 — |
| Nord-Belge....... | — — | Sambre-et-Meuse.... | — — |
| Dendre-Waes...... | — — | Est-Belge ....... | 387 50 P. |
| Flandre occidentale.. | — — | Dendre-et-Waes.... | — — |
| — 2e émis. | 299 50 | Flandre occidentale. . | — — |
| Anvers-Rotterdam... | — — | Anvers-Rotterdam... | 585 — |
| Pepinster-Spa...... | 315 — P. | Pepinster-Spa...... | — — |
| Mons-Haumont, action | — — A. | Turnhout ....... | — — |
| — oblig.. | — — | Luxembourg ....... | — — |
| Grand-Luxembourg.. | 480 50 | — privilégié | — — |
| Chimai......... | 185 — A. | Chimai......... | — — |
| Centre......... | 276 — | Centre ......... | — — |
| Hainaut-Flandre, anc. | 264 — P. | Lichtervelde-Furnes.. | 400 — |
| — aval s. expl. 3 % | 264 — | Eecloo-Gand ...... | — — |
| — 2 1/2 p. c.... | — — | Blankenberghe Bruges | — — |
| Jonction de l'Est 4 p. c. | 325 — | Nord de la Belgique. . | — — |
| — 5 p. c. | — — | Liége-Maestricht.... | — — |
| Eecloo-Gand...... | 284 50 A. | Liégeois-Limbourg... | 190 — |
| Nord de Belgique.... | — — | Bruxelles-Calais, div. | 252 50 P. |
| Liége-Maestricht...... | — — | Braine-le-Cte-Courtrai | — — |
| Tongres à Bilsen.... | — — | Tamines ........ | 115 — P. |
| Est-Belge, 3 p. c.... | 306 50 A. | Gand à Terneuzen... | — — |
| Blankenberghe-Bruges | 229 — P. | Braine-le-Cte Gand priv | 590 — A. |
| Liége-Limbourg 3 p. c. | — — | — non priv. | — — |
| — 5 p. c. | — — | Lokeren ........ | — — |
| Eecloo-Bruges...... | — — | Manage à Piéton.... | — — |
| Bruxelles-Calais, priv. | — — | Jonction de l'Est.... | — — |
| Tournai-Jurbise..... | — — | Frameries-Chimai... | — — |
| Beaume-Marchienne.. | 300 — | Bass. houillers, act. pr. | — — |
| Braine-le-Cte-Courtrai | — — | — act. de div. | — — |
| — à Gand. | — — | Soc. génér. d'exploit. | — — |
| Tam.-Landen av. s. ex. | 228 — | Soc. anon. d'exploit. . | — — |
| Lokeren à la frontière. | 223 — | Canal de Bossuyt.... | — — |
| Manage à Piéton..... | — — | — Blaton ..... | — — |
| Gand-Terneuzen.... | 251 25 P. | VALEURS INDUSTRIELLES. | |
| Ostende à Armentières | 154 50 | Ch. Produits au Flénu. | — — |
| Ouest de Belgique, pr. | 235 — | — Hornu-Wasmes.. | — — |
| Virton (libérées).... | — — | — Levant du Flénu. | 2250 — A. |
| Frameries-Chimay.... | — — | — Sars-Longchamp. | 1325 — A |
| Eecloo-Anvers...... | — — | — Ouest de Mons.. | — — |
| Gan. Bossuyt-Courtrai | 261 — | — Monceau-Font.... | — — |
| — Blaton à Ath... | 63 — | — Levant d'Elouges. | — — |
| Quart. royal de Brux.. | 290 — | — Couch. du Flénu. | — — |
| Hyp. immob. d'Anvers. | — — | — Réunis-Charleroi. | — — |
| Glaces d'Oignies 5 p. c. | — — | — Courcelles-Nord.. | — — |
| Charbonnages belges.. | — — | — L.-Ferrand, jouis. | — — |
| Cie génér. du gaz, 1867 | — — | — — priv. | 300 — A. |
| — 1868 | — — | — Charbonn. belges. | — — |
| Vieille-Montagne 5 %. | — — | — Falnuée...... | — — |

### BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ch. Val-Benoît.... | — — | VALEURS ÉTR. OBLIG. | |
| — Crachet-Picquery | — — | Autr. Dette con. pap. | 60 90 |
| — Carabiniers.. | 475 — A. | — — arg. | 65 60 |
| — Propriét.-Réunis. | — — | — Obl. aut. 1865.. | — — |
| — Chevalières-Dour. | — — | Esp. Dette extér. 1869 | — — |
| — Sacré-Madame.. | — — | — — intérieure. | — — |
| — Pts-Sorcière fond. | — — | — Nord d'Espagne.. | — — |
| — — priv. | — — | — — de priorité | 204 50 A. |
| — Bonne-Espérance | — — | — — variable.. | — — |
| — de La Haye.... | 600 — | — Cordoue-Séville. | 213 — A. |
| H.-Fourneaux Couillet | 395 — | — Badajoz ..... | — — |
| — Sclessin...... | 375 — | — Cordoue-Malaga. | — — |
| — d'Ougrée...... | — — | — Pampelune (1870) | 144 — |
| — Cockerill...... | 1300 — | Et.-Unis d'Amér. 1862 | 96 — |
| — Espérance anc. | 320 — A | — Honduras ch. int. | 172 50 |
| — — priv. | — — | France. Rente 3 p. c. | — — |
| — — nouv. | — — | Ob. Dép. de la Seine.. | — — |
| — Monceaux..... | — — | — V. de Paris 1865. | — — |
| — Montigny..... | 309 — A. | — — 1869. | 278 — A. |
| — Providence.... | — — | — — 1871 lib. | 251 — |
| — Saint-Léonard. | — — | — Lille 1860..... | 94 — P. |
| — Fer d'Ougrée... | 850 — A. | — — 1863.... | — — |
| — Sarrebruck..... | 2750 — A. | — — 1868.... | — — |
| Zinc. Vieille-Montagne | 250 — | — Bordeaux .... | 81 50 |
| — Austro-Belge... | — — | Luxemb. (G.-D.), act... | — — |
| — Nouv.-Montagne | — — | — act. privil. | — — |
| — — 5e d'act. | — — | — obl. 3 p. c. | 300 — P. |
| — Niederfischbach. | — — | — — 5 p. c. | — — |
| — Astur. des Mines. | — — | Ville Rotterdam 1868. | 188 — A. |
| — Sardo-Belge.... | — — | Centr. Néerlandais. . | — — |
| — — privil. | — — | Italie. Emprunt 5 p. c. | — — |
| — Bleyberg...... | — — | — Ville de Naples... | — — |
| — Rocheux d'Oneux | — — | — — de Florence. | — — |
| — Stolberg, anc... | — — | — Obl. Livourne... | — — |
| — — privil. | — — | — Méridionales. . . | 211 50 P. |
| — Velaine....... | — — | — Bra...... | 200 — |
| Linière Gantoise.... | — — | — Central-Toscan. . | 310 50 A. |
| — Saint-Léonard. | — — | — Victor-Em. 1863. | — — |
| — Bruxelles, anc. | — — | Rome. Emp. Rothsch. | 65 — A. |
| — — nouv. | — — | — — pontifical. | 66 — A. |
| ACTIONS DIVERSES. | | — — Blount. . | — — |
| Galer. St-Hubert 3 p. c. | — — | Russie. E. 5 p. c. 1862 | — — |
| — capital | 300 — P. | Varsovie-Vienne act... | — — |
| Société anonyme Loth | 600 — | — oblig. | — — |
| Glaces d'Oignies.... | 737 50 | Varna, obl. 3 p. c... | — — |
| — de Floreffe.... | — — | CHANGE. | |
| Lits militaires..... | — — | Amsterdam ...... | 210 75 |
| Comp. belge matériels | 545 — A. | Berlin ........ | — — |
| Soc. belge des chemins | — — | Francfort ....... | — — |
| Carrières de Quenast. | 795 — | Hambourg ....... | — — |
| Union des papeteries. | 300 — P. | Londres........ | 25 40 |
| Papeteries belges.... | — — | Paris.......... | — — |
| Comp. générale gaz.. | 500 — | Rotterdam ....... | — — |
| Conduits d'eaux .... | — — | Vienne ........ | — — |
| Omnibus........... | — — | Coupons mét. papier. | — — |
| Banque hyp. néerland. | — — | — — argent. | — — |
| Comp. gén. de touage. | — — | Coupons dollars. . . | — — |

### BOURSE D'ANVERS DU 13 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Emp. belge 4 1/2 p. c. | 102 35 P. | Hesse. Obl. 35 fl. 1845 | 147 — A. |
| — 3 p. c.... | 96 50 A. | Hesse. L. 25 fl. 1834. | 95 — A. |
| — 2 1/2 p. c. | 63 — P. | H. élect. L. 40 fl. 1845 | 244 — A. |
| Ville d'Anvers, 4 p. c. | 97 — A. | Rome. Empr. 5 p. c. | 65 — A. |
| — 5 p. c. 1859 | 98 35 P. | — Pont. 1860/64 | 66 — A. |
| — 1867 | 101 50 P. | — Cert. Légrelle. | 58 50 A. |
| Emp. de la prov. 4 1/2 | 105 — A. | Banque de l'Industrie | — — |
| Espagne. Ext. 1867/70 | 29 35 P. | CHANGES. | |
| — Intér. | 25 10 P. | Amsterdam...... | 210 — A. |
| Autr. Rente pap... | 59 50 P. | Paris.......... | 99 25 |
| — id. arg... | 65 — A. | Londres......... | 25 45 P. |
| — Lots 250 fl. 1839 | — — | Francfort....... | 214 — |
| — — 250 fl. 1854 | — — | Vienne......... | 236 — A. |
| — — 500 fl. 1860 | 1185 — P. | Hambourg...... | 186 50 |
| — Eventuel 1859 | 85 — A. | Berlin......... | 374 50 |

CLOTURE du 13. — Métall., 59 7/8. — National, 65. — Espagne dette dif. 29; dette extérieure, 24 1/4.

### BOURSE DE GAND DU 12 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Belge 4 1/2 p. c... | 102 35 P. | Obl. Anv.-Gand priv. | 317 — A. |
| Dette perpét., 5 p. c. | 111 — A. | — Anv.-Rotterdam. | 315 — A. |
| Empr. 3 p. c. 1868. | 105 50 | — Eecloo-Gand . . | 285 — A. |
| — de la prov. 4 1/2 | 102 — P. | — — Bruges. | 215 — A. |
| Autriche. Métalliques. | 60 75 | — Bruges-Blankenb | 227 50 P. |
| Dollars. . . . . | 95 75 A. | — Gand-Terneuzen | 250 50 P |
| Banque de Flandre. | 737 50 A. | — Hain.-Flandres. | 263 — P. |
| Soc. de la Lys 5 p. c. | 2750 — A | — Namur-Liége. | 325 — A. |
| — Linière Gantoise. | 1625 — A. | — Nord-Belge.... | 314 50 A. |
| CHEMINS DE FER. | | — Nord d'Espagne. | 205 75 |
| | | — Badajoz..... | 32 — P. |
| Act. Anvers-Gand div. | 450 — A. | — Méridionales.. | 210 — A |
| — Dendre-Waes.. | — — | — Varna..... | 155 — A. |
| — Lichterv.-Furnes | 398 — A. | VALEURS DIVERSES. | |
| Obl. Hainaut-Flandre | 84 25 P. | Austro-Belge.. . | — — |
| — Flandre occid. | 325 — A. | Niederfischbach . . | 95 — P. |

### BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rente 4 1/2 p. c. c. | 81 — | Obl. Lyon-Genève. | — — |
| — 3 p. c. compt. | 55 95 | Lyon 1855 . . | 292 50 |
| — 3 p. c. fin cour. | 55 57 | Paris-Lyon. . | 286 — |
| 5 p. c. 1871 compt. | 86 15 | Ouest. . . . | 284 — |
| — fin cour.. | 86 45 | — Midi . . . . | 284 59 |
| — lib. compt. | 84 75 | — Est . . . . | 281 — |
| 5 p. c. 1872 compt. . | 88 30 | — Dauphiné. . | 281 25 |
| — fin cour. | 88 20 | — Ardennes . . | 280 — |
| — lib. compt. | | — Vendée. . . | 260 — |
| Emp. Morgan compt. | 515 — | — Vict.-Emmanuel | — — |
| Banque de France. . | 4200 — | — Romains . . | 188 50 |
| Crédit fonc., actions. | 907 50 | — Lombards. . . | 261 — |
| — obl. 4 p. c. | 450 — | VALEURS DIVERSES. | |
| — — 3 p. c. | 426 50 | Compagnie du gaz | 730 — |
| — colonial. . | — — | Canal marit. de Suez | 473 75 |
| Crédit agricole. . . | 505 — | C. Transatlantique . | 265 — |
| — industriel. . | — — | Soc. Immobilière . | 30 — |
| Soc. dép. et compt. c. | 547 50 | Compagnie-Gaz belge | — — |
| Crédit mobilier . . | 446 — | Crédit mob. espagnol. | — — |
| Comptoir d'escompte. | 643 75 | Banque ottomane. . | 615 — |
| Société Générale . | 592 50 | — Pays-Bas . . | — — |
| B. de Paris et des P.-B. | — — | Vieille-Montagne . . | 250 — |
| CHEMINS DE FER. | | Belge. Emp. 4 1/2 p. c. | — — |
| Act. Orléans. . . | 860 — | Espagne. Dette différ. | — — |
| — Nord . . . . | 990 — | — intérieure | — — |
| — Est . . . . | 525 — | — pass. nouv. | — — |
| — Paris à Lyon. | 865 — | Italie. Emp. 5 p. c. | 68 50 |
| — Midi . . . . | 595 — | Rome. — 5 — | — — |
| — Ouest . . . | 525 — | Russie. — 5 — | — — |
| — Vendée. . . | 552 50 | Turquie — 5 — | 54 20 |
| — Autrichienne. | 781 25 | Ottoman 1860. . . | 335 — |
| — Sud-Autr.-Lomb | 490 — | — 1863. . . | 348 — |
| — Vict.-Emmanuel | — — | CHANGES. | |
| — Nord d'Espagne. | 205 — | Anvers . . . . | — |
| — Portugais. . . | 83 — | Amsterdam . . . . | 211 1/2 |
| Obl. Nord . . . . | 298 — | Francfort. . . . | 214 1/2 |
| — Bourbonnais. . | — — | Londres . . . . . | 25 63 1/2 |
| — Méditerr. 3 p. c. | 298 — | Madrid. . . . . | 5 05 |
| — Orléans 3 p. c. | 290 — | Saint-Pétersbourg. | 3 37 |

### BOURSE D'AMSTERDAM DU 12 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dette active 2 1/2 p. c. | 55 11/16 | Russie, 4 p. c. Hope. | 76 1/8 |
| — 3 p. c... | 66 — | Esp. Obl. 1867/1870. | 29 7/8 |
| — 4 p. c... | 87 7/8 | — 3 p. c. intér. | 25 1/2 |
| Syndic. amort. 3 1/2. | 85 7/8 | Portugal, 1853, 3 p. c. | 41 3/4 |
| Société de Commerce | 138 5/8 | Brésil. Obl. 1865, 5 %. | 95 1/2 |
| Belgique 2 1/2 p. c... | — | Grèce, 5 p. c...... | 16 3/4 |
| Autr. Ob. p. 5 % m./s. | 60 1/16 | Grenade 4 3/4 p. c.. | 19 3/4 |
| — fev./août | 60 1/4 | Etats-Unis, 6 %, 1882 | 98 3/16 |
| — janv./juil. | 65 5/16 | Mexicains........ | 14 13/16. |
| — avril/oct. | 64 7/8 | Consolidés turcs.... | 51 1/4 |
| Lots autrichiens 1860 | 566 — | CHANGES. | |
| — 1864 | 159 3/4 | Londres.......... | 11 98 A. |
| Russie, 5 p. c....... | 98 15/16 | Paris..........c. j. | 56 3/8 P. |
| — 1860, 4 1/2.. | 90 — | Francfort........ | 100 1/2 A. |

### BOURSE DE LONDRES DU 12 AOUT

| | | | |
|---|---|---|---|
| Consolidés anglais... | 93 1/2 | Italiens, 5 p. c...... | 67 — |
| 5/20 américains, 1882 | 92 — | Emprunt Morgan..... | — — |
| Ch. de fer Illinois, act. | | CHEMINS DE FER. | |
| — Erie, act... | 37 3/8 | Sambre-et-Meuse.... | — — |
| Gens. turcs, 5 %, 1865 | 52 — | Rotterdam-Anvers... | 22 — |
| Espagnol, 1867..... | — — | Namur-Liége....... | — — |
| — 1869..... | 29 3/8 | Luxembourg........ | 17 1/2 |
| — 1870..... | — — | Lombards......... | 19 1/8 |

### BOURSE DE VIENNE DU 12 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Autr. rente pap. mai. | 66 30 | Ch. de fer autrichiens | 339 — |
| — arg., janv. | 72 10 | — du Nord... | 209 — |
| Lots autrichiens, 1854 | 95 | — Lombard.. | 209 |
| — 1858 | 186 50 | Banque anglo-autrich. | 322 75 |
| — 1860 | 103 — | Chemin de fer Theis. | 263 50 |
| — 1864 | 146 — | Change. Londres.... | 110 35 |
| Créd. mob. autrichien | 339 — | — Hambourg... | 81 15 |
| Obl. ch. Lomb.-Vén. | 164 50 | — Paris.... | 43 90 |
| Act. Banque Nation.. | 865 — | Napoléons d'or..... | 8 81 |
| Lots Hongrois 1870.. | 109 — | Argent.......... | 108 25 |

### BOURSE DE BERLIN DU 12 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Prusse, 4 1/2 p. c.... | — — | Ch. de fer autrichiens | 205 3/8 |
| Autr., rente papier.. | 60 58 | — Lombards. | 127 78 |
| — argent... | 65 7/8 | Chang. Londres.... | 6 21 3/4 |
| Lots autrichiens 1860 | 91 1/8 | — Paris..... | 79 1/2 |
| — 1864 | 91 3/4 | — Amsterdam. | 139 7/8 |
| Créd. mob. autrichien | 206 7/8 | — Vienne.... | 90 5/8 |
| Lots hongrois, 1870. | — — | — Hambourg. | — — |
| Italien, 5 p. c. | 57 1/2 | — Francfort... | — — |
| 5/20 bons amér. 1882 | 97 1/8 | — St-Pétersb... | 89 5/8 |

### BOURSE DE FRANCFORT DU 12 AOUT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Belge, 4 1/2 p. c.... | — — | 5/20 bons amér. 1882 | 96 1/2 |
| Ch. de fer Lombards. | 224 1/2 | — 1885 | — — |
| Autr., rente sur janv. | 65 15/16 | CHANGES. | |
| — papier, mai | 60 3/4 | Londres.......... | 118 7/16 |
| Lots autrichiens 1860 | 95 — | Paris............ | 92 9/16 |
| — 1864 | — | Amsterdam........ | 98 7/16 |
| Créditmob. autrichien | 362 1/4 | Berlin........... | — |
| Ch. de fer autrichien. | 389 1/2 | Vienne........... | 106 1/2 |
| Lots Hongrois, 1870. | 116 1/2 | Hambourg......... | 87 3/4 |

### CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

*Service d'été* — 1er *août.*

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains xpress. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45*, (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 1 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 56 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 58 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40, (11 h* dimanche par Malines), 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 15, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m, 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 22* M, 6 h. 30* C, 8 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M. 8 h. 50 C. (10 h. 20* dimanche C), 10 h. 50* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C. 9 h. 55* C. 1 h. 52 C, 5 h. 55* C. 10 h. 30* M — Spa, 9 h. 55* C. 11 h. C matin, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, (5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15* 9 h. 50, 10 h. 50* m 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50* 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 5 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 45, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 5 h. 27*, 8 h. 53, 8 h. 38, 8 h. 58, 9 h. 45* s. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m. 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 m. (11 h. 10 Gand), 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 5 h., 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 08, s. 9 h. 18*. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 05*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 11 h. 46 matin, 1 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 17, 8 h. 10 soir. — Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 28, 6 h. 45, 8 h. 28* s. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 m., 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (2 h. 35 Gand), (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 5 h. 50, 6 h. 05, 8 h.* soir

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 26 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 5 h. 55 C, 11 h. 15 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h 38* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C soir — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* MC, 11 h. 23, 12 h. 55 Cm., 1 h. 28 MC, 3 h. 20* MC, 5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 mat., 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32*, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 5 h. 55, 6 h. 55 M 8 h. 35 (10 h. 18 Anvers exc.) (12 h. 07), 12 h. 17, 2 h. 35* C (4 h. 35 Waremme le lundi), 4 h. 45, 6 h. MC. (7 h. 15 Longdoz) (8 h. 50 dimanche par Liége) (9 h. 06 s., Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 2 h. 35 C, 5 h. 55 C, 12 h. MC, 2 h. 35* M (4 h. 45 et 6 h. M. (Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 19, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 50 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 55, 6 h 05, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15 m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

**Ligne du Midi.**

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 5 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 50, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 39, 8 h. 50 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 et 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. f 8 s. — Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 42, 4 h. 55, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04. 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 32, (9 h. 32 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 03*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 5 h. 01, 6 h. 30 soir

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 25 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir

**Lignes concédées.**

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet. 8 h. 20 11 h. 20 m, 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50, 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 1 h. 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40, matin 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 05 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 20, 3 h. 37 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdyck). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (6 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin, 12 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 Groenendael (12 h. 35* m., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 h. 05*

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 29, 11 h. 05 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* 2 h. 40 s.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 soir. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 50, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 23, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 16 matin 4 h. 30 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 35* de Lodelinsart), 9 h. 43, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 34, 5 h. 10 soir. — Hasselt, pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 9 h. 04, 11 h. 48 m., 3 h. 16, 6 h. 44 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 9 h. 50, 10 h. 51 m., 2 h. 49, 7 h. 24, 8 h. 45 s.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 38, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 4 h. 30, 6 h et 8 h. soir.


Imp. de P. KABERGHS, rue des Boiteux, 13 *bis*



Ayuntamiento de Madrid